



L'éducation aux médias et l'autonomisation des utilisateurs

IRIS

Une publication
de l'Observatoire européen de l'audiovisuel



IRIS**L'éducation aux médias et l'autonomisation des utilisateurs**

Observatoire européen de l'audiovisuel, Strasbourg, 2024
ISSN 2079-1070

Directrice de publication – Susanne Nikoltchev, Directrice exécutive

Supervision éditoriale – Maja Cappello, Responsable du Département Informations juridiques

Équipe éditoriale Eric Munch, Justine Radel-Cormann, Sophie Valais

Observatoire européen de l'audiovisuel

Auteur

Amélie Lacourt

Relecture

Anthony Mills, Catherine Koleda, Barbara Grokenberger

Traduction

Marco Polo Sarl, Stefan Pooth

Assistante éditoriale – Sabine Bouajaja

Presse et relations publiques – Alison Hindhaugh, alison.hindhaugh@coe.int

Observatoire européen de l'audiovisuel

l

Éditeur

Observatoire européen de l'audiovisuel

76, allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg, France

Tel.: +33 (0)3 90 21 60 00

Fax: +33 (0)3 90 21 60 19

iris.obs@coe.int

www.obs.coe.int

Maquette de couverture – ALTRAN, France

Veillez citer cette publication comme suit :

Lacourt, A., *L'éducation aux médias et l'autonomisation des utilisateurs*, IRIS, European Audiovisual Observatory, Strasbourg, juin 2024

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe), Strasbourg, 2024

Chacune des opinions exprimées dans la publication est personnelle et ne peut en aucun cas être considérée comme représentative du point de vue de l'Observatoire, de ses membres ou du Conseil de l'Europe.

L'éducation aux médias et l'autonomisation des utilisateurs

Amélie Lacourt

Avant-propos

Si vous déverrouillez votre téléphone et ouvrez au hasard une application de médias sociaux, ou si vous allumez votre télévision sur une chaîne d'information en continu, que verriez-vous et comment décririez-vous votre consommation de médias dans les 30 premières secondes, après 1 minute, 5 minutes, 15 minutes ?

N'avez-vous jamais fait défiler sans réfléchir des posts sur Instagram, Facebook ou TikTok, ou absorbé aveuglément des informations diffusées à la télévision ? Même pour les experts en médias, il devient de plus en plus facile de se noyer dans une mer de contenus et d'informations, d'être submergé par ce que nous voyons et entendons, sans beaucoup d'analyse critique ou de discernement entre le contenu factuel et le piège à clics (*clickbait*) sensationnel.

Il s'agit d'un défi de plus en plus courant dans un contexte où la génération automatisée de contenu et la propagation de désinformation constituent des préoccupations pressantes. Alors que la garantie d'un contenu exact relevait traditionnellement de la responsabilité des fournisseurs de médias, des journalistes ou des vérificateurs de faits, l'accent a récemment été mis sur l'autonomisation des utilisateurs eux-mêmes. Quelle que soit la fiabilité des mécanismes employés pour lutter contre la désinformation, c'est aux utilisateurs qu'il incombe en dernier ressort de favoriser une citoyenneté pleinement informée, résiliente et activement engagée. Récemment, des fonctionnalités telles que les « Notes de la Communauté » de X ont permis aux utilisateurs d'ajouter, en collaboration, du contexte ou des informations aux messages qu'ils jugent incomplets ou trompeurs. Toutefois, cette approche autonomisante soulève également des questions quant à l'exactitude du contenu fourni par les utilisateurs.

Il est donc essentiel que tous les individus soient dotés des compétences adéquates pour relever les nouveaux défis qui se présentent à nous. Et cela va au-delà des mineurs qui ont été au centre de l'attention pendant des années. Il est en effet tout aussi crucial que les adultes et les seniors soient dotés des compétences essentielles en matière d'éducation aux médias, et notamment de la capacité à exercer leur esprit critique.

Après la présentation d'ouverture, le chapitre 2 explore la manière dont l'éducation aux médias est abordée au niveau supranational, tandis que le chapitre 3 se concentre sur une perspective nationale, détaillant les obligations imposées dans certains pays européens pour entreprendre, soutenir ou promouvoir des initiatives d'éducation aux médias et d'autonomisation des utilisateurs. Ce chapitre met en lumière diverses stratégies nationales visant à doter les utilisateurs de compétences en matière d'éducation aux médias, ainsi que des mécanismes de financement conçus pour répondre aux besoins dans ce domaine. En outre, le chapitre 4 examine les obligations potentielles liées aux procédures d'évaluation, qui sont devenues de plus en plus importantes ces dernières années afin d'évaluer les besoins, les actions envisagées pour y répondre et la question de savoir si les projets menés ont effectivement permis de répondre à la problématique posée. Si les compétences en matière d'éducation aux médias sont

diverses et peuvent couvrir des aspects variés allant de la production médiatique à la créativité, en passant par la communication, le chapitre 5 explore la mise en œuvre pratique d'initiatives d'éducation aux médias visant à cultiver l'esprit critique. Une attention particulière est accordée aux actions conçues pour les mineurs et les personnes âgées. En outre, ce chapitre se penche sur le nouveau défi que représente la formation des éducateurs et examine également le concept de « l'éducation aux médias par la conception ». Le chapitre 6 s'intéresse aux nouveaux défis et aux nouvelles opportunités découlant des progrès rapides de l'intelligence artificielle (IA). Ce chapitre conclut le rapport et examine la nécessité de développer un nouvel ensemble de compétences.

Bonne lecture !

Strasbourg, juin 2024

Maja Cappello

Coordinatrice IRIS

Responsable du Département Informations juridiques

Observatoire européen de l'audiovisuel

Table des matières

Résumé.....	1
1. Le contexte.....	4
2. L'éducation aux médias au niveau supranational.....	7
2.1. Vue d'ensemble du cadre législatif de l'Union européenne	7
2.2. Les initiatives prises par d'autres acteurs.....	9
2.2.1. Le Conseil de l'Europe	9
2.2.2. L'OSCE.....	12
2.2.3. L'UNESCO.....	13
2.2.4. La plateforme européenne des instances de régulation (EPRA).....	15
2.2.5. EDMO	16
3. Une perspective nationale.....	18
3.1. Examen des cadres législatifs nationaux relatifs à l'éducation aux médias et à l'autonomisation des utilisateurs.....	19
3.1.1. La Finlande.....	19
3.1.2. L'Irlande.....	20
3.1.3. Le Luxembourg.....	21
3.1.4. La Macédoine du Nord.....	23
3.2. Les mécanismes de financement.....	24
3.2.1. La Croatie.....	24
3.2.2. La Finlande.....	25
3.2.3. L'Allemagne	26
3.2.4. La Suède.....	26
3.3. Promouvoir les actions d'éducation aux médias.....	27
3.3.1. Les obligations des autorités de régulation nationales	28
3.3.2. Les obligations des instances d'éducation aux médias.....	29
3.3.3. Les obligations des plateformes de partage de vidéos	29
3.3.4. La coopération entre les acteurs du paysage audiovisuel.....	30
4. L'importance des évaluations	32
4.1. Les exigences de la législation nationale.....	33
4.2. La mise en œuvre pratique.....	34

5. Donner aux utilisateurs les plus vulnérables les moyens d'exercer une pensée critique	37
5.1. Les compétences en matière de pensée critique.....	38
5.2. L'autonomisation des mineurs.....	39
5.2.1. La prise en compte de la pensée critique dans les programmes de l'enseignement conventionnel	40
5.2.2. La question de la pensée critique dans l'éducation informelle.....	41
5.3. L'autonomisation des personnes âgées.....	44
5.3.1. La Tchéquie.....	45
5.3.2. L'Espagne.....	46
5.3.3. La coopération entre l'Irlande, l'Italie, la Macédoine du Nord et la Slovaquie	47
5.4. Un nouveau défi : la formation des éducateurs.....	48
5.4.1. La Flandre.....	48
5.4.2. La Géorgie	49
5.4.3. L'Irlande.....	49
5.5. Allons encore plus loin : l'éducation aux médias dès la conception.....	50

6. Un nouvel enjeu : l'éducation à l'intelligence artificielle et aux algorithmes.....	53
6.1. Les risques inhérents aux médias numériques, aux algorithmes et à l'intelligence artificielle	54
6.2. Comment maîtriser ces risques ?	55
6.3. Un nouvel ensemble de compétences ?	56
6.4. Les initiatives visant à renforcer l'esprit critique des utilisateurs à l'égard des médias numériques, des algorithmes et de l'intelligence artificielle.....	58
6.4.1. La Belgique et la Corée du Sud	58
6.4.2. Le Canada	59
6.4.3. Le Royaume-Uni.....	60

7. Conclusion	62
----------------------------	-----------

Illustrations

Illustration 1.	Initiatives de l'OSCE au Kosovo	13
Illustration 2.	<i>Medienkompass</i> , un guide de référence pour l'éducation aux médias et par les médias au Luxembourg	22
Illustration 3.	Compétences dans la politique d'éducation aux médias de Macédoine du Nord.....	23
Illustration 4.	Comment promouvoir l'éducation aux médias	27
Illustration 5.	Le modèle de compétences en matière d'éducation aux médias.....	35
Illustration 6.	Zoom sur Le modèle de compétences en matière d'éducation aux médias	35
Illustration 7.	Exemples d'interventions sur plateforme	51
Illustration 8.	Les dimensions et sous-catégories de la littéracie des algorithmes.....	57



Résumé

L'éducation aux médias est un sujet d'actualité depuis de nombreuses années, en phase avec l'évolution du secteur des médias et des technologies, et ayant donné lieu à la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives dans ce domaine. Le développement et la croissance de l'offre médiatique, ainsi que l'évolution des habitudes de consommation des médias, ont fait de l'éducation aux médias une question clé pour les législateurs, les acteurs des médias et les utilisateurs, et plus récemment dans le but d'autonomiser ces derniers.

Beaucoup a été fait et se fait encore au niveau international. L'Union européenne a déjà abordé la question de l'éducation aux médias dans la directive sur les services de médias audiovisuels (SMA) de 2010, quoique plutôt prudemment. Un peu moins d'une décennie plus tard, avec la révision de la directive en 2018, des obligations relatives au développement de l'éducation aux médias sont entrées en vigueur aux termes des articles 33 bis et 28 ter paragraphe 3, point j. Diverses initiatives ont été prises par la Commission européenne, notamment en coopération avec l'ERGA. Le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'UNESCO, l'EPRA et l'EDMO se sont également penchés sur la question et ont travaillé sur des sujets d'actualité tels que les groupes vulnérables, la désinformation, l'éducation à l'IA et la coopération.

L'éducation aux médias est également devenue une préoccupation pour la plupart des pays au niveau national, en particulier depuis la révision de la directive SMA. Ces dernières années en particulier, l'autonomisation des utilisateurs a pris plus de place. Dans certains des pays examinés (Finlande, Irlande, Luxembourg et Macédoine du Nord), il apparaît que l'esprit critique occupe une place importante dans le parcours des pays vers l'autonomisation des utilisateurs, tout comme les compétences numériques et de programmation.

Cependant, le développement de telles initiatives nécessite des ressources, y compris financières. Les programmes de financement peuvent être spécifiquement réservés aux initiatives d'éducation aux médias ou d'éducation numérique et, dans ce cas, ils peuvent être exigés par la législation primaire ou secondaire. Alors que certains pays, comme la Croatie, ont opté pour une allocation de fonds à des programmes et contenus d'intérêt public visant à développer et à encourager des initiatives générales d'éducation aux médias, d'autres, comme la Finlande, ont développé des instruments de financement principalement consacrés aux enfants et aux jeunes. En Suède, en revanche, il n'existe actuellement aucun soutien public spécifique aux activités d'éducation aux médias et il semble que, ces dernières années, la plupart des activités aient été financées par les acteurs de l'éducation aux médias eux-mêmes.



Compte tenu de cet investissement dans le développement d'initiatives d'éducation aux médias et dans le renforcement des compétences des utilisateurs, il est essentiel - et requis par l'article 33a de la directive SMA - d'en soutenir la promotion. La promotion de l'éducation aux médias peut être réalisée individuellement, notamment par les autorités de régulation nationales, les organismes d'éducation aux médias, l'industrie ou les organisations éducatives, ou par le biais d'efforts de collaboration. C'est notamment le cas en France, où plusieurs accords ont été signés entre le gouvernement français, l'autorité nationale de régulation (Arcom), le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI), le CELSA (Université de la Sorbonne) et ARTE Education.

Plus récemment, l'évaluation a commencé à jouer un rôle important dans le développement des initiatives d'éducation aux médias afin d'identifier les domaines d'intervention, de déterminer comment doter les utilisateurs de compétences particulières et de vérifier si les actions entreprises ont permis de résoudre efficacement le problème. En effet, les paysages médiatiques nationaux et les contextes culturels ou politiques signifient que l'approche de l'éducation aux médias et les compétences nécessaires peuvent varier. Les exigences en matière d'évaluation ont été prises en compte dans certains pays, bien qu'à des stades différents. Certains pays, comme la Lettonie, la Slovaquie et la Pologne, exigent une évaluation en amont pour déterminer l'état de l'environnement médiatique ou le niveau d'éducation aux médias. D'autres, comme la Lituanie, exigent une évaluation de la mise en œuvre des activités d'éducation aux médias et de leur impact. Enfin, d'autres encore, comme le Royaume-Uni, exigent l'élaboration de recommandations sur la manière d'évaluer les activités ou les initiatives entreprises. Dans la pratique, le Royaume-Uni et la Flandre ont déjà mis en œuvre des initiatives intéressantes en ce qui concerne le processus d'évaluation, avec respectivement une boîte à outils pour l'évaluation des interventions d'éducation aux médias et un modèle de compétences en éducation aux médias.

Toutes ces étapes, du financement à la promotion et à l'évaluation, jouent donc un rôle crucial dans le développement d'initiatives d'éducation aux médias visant à autonomiser les utilisateurs. Si les compétences en matière d'éducation aux médias sont diverses et peuvent couvrir différents domaines, ce rapport examine également la mise en œuvre pratique d'initiatives d'éducation aux médias visant à cultiver l'esprit critique, qui est un élément clé pour comprendre et naviguer dans les contenus médiatiques en toute sécurité. Deux groupes particulièrement vulnérables émergent : les mineurs et les personnes âgées. Pendant des décennies, beaucoup d'efforts ont été consacrés aux mineurs dans le cadre des systèmes d'éducation formelle et non formelle. Les personnes âgées, quant à elles, ont longtemps été mises de côté, en partie parce qu'elles ne semblent pas être aussi facilement ciblées par ces systèmes. Toutefois, un changement s'est opéré ces dernières années, même si les initiatives ciblant les adultes et les personnes âgées restent minoritaires. L'analyse des initiatives visant à doter les utilisateurs de compétences en matière de pensée critique a également révélé un problème fondamental : l'éducation des éducateurs. En d'autres termes, il est nécessaire de sensibiliser les adultes eux-mêmes afin qu'ils disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour élever et éduquer les individus à la maîtrise des médias. Cependant, cela semble être un défi car de telles initiatives nécessitent beaucoup de ressources en termes de temps et de mais aussi de ressources humaines, matérielles et



financières. Les projets ayant un tel objectif comprennent notamment le développement d'attitudes critiques chez les enseignants (Flandres), la sensibilisation aux effets néfastes de la désinformation, la promotion de l'éducation aux médias et de l'esprit critique et l'amélioration de leur capacité à lutter contre la désinformation et la propagande (Géorgie), et la fourniture de conseils sur l'utilisation efficace des ressources d'enseignement (Irlande). Pour s'attaquer à la racine du problème, il faudra peut-être également intégrer les principes et les pratiques de l'éducation aux médias dans les différentes facettes des services de médias audiovisuels. En effet, l'éducation aux médias dès sa conception peut directement améliorer la diffusion des contenus médiatiques. Au Royaume-Uni, par exemple, l'Ofcom a décidé d'étudier la manière dont les entreprises de toutes tailles peuvent concevoir leurs services pour promouvoir et soutenir l'éducation numérique de leurs utilisateurs.

L'importance de cultiver l'esprit critique s'est considérablement accrue avec l'émergence des nouvelles technologies et l'intégration croissante de l'IA dans notre vie quotidienne. Ce rapport se termine par une analyse d'un nouveau sujet d'intérêt : donner aux utilisateurs les moyens d'exercer leur esprit critique à l'égard des algorithmes et de l'IA. Les risques liés aux contenus générés par l'IA sont multiples et comprennent les hypertrucages (*deepfakes*), la vérification automatisée des faits, les recommandations de contenu personnalisées, les prédictions, les biais algorithmiques et les bulles de filtres. Cependant, la compréhension de l'IA par le public peut varier considérablement et les systèmes d'IA doivent être compris afin d'être remis en question, évalués et tenus responsables. Il s'ensuit que l'éducation sera cruciale pour permettre à l'ensemble de la population de s'engager de manière critique dans les technologies basées sur l'IA. L'éducation aux médias, qui a connu plusieurs phases, s'oriente donc vers de nouveaux horizons pour couvrir l'éducation aux données, aux algorithmes et à l'IA. Plusieurs initiatives voient le jour pour permettre aux utilisateurs de réfléchir de manière critique aux médias numériques, aux algorithmes et à l'IA, avec des exemples spécifiques en Belgique, en Corée du Sud, au Canada et au Royaume-Uni.



1. Le contexte

L'éducation aux médias est un sujet particulièrement vaste, qui témoigne de la diversité et de la complexité du paysage médiatique contemporain. L'offre de médias est en effet passée de la diffusion traditionnelle d'informations au moyen de services de la télévision linéaire à une production croissante de services audiovisuels numériques et en ligne, si bien que les sources d'information sont extrêmement diversifiées (médias de service public, chaînes d'information, médias sociaux, contenus générés par les utilisateurs, vloggeurs, influenceurs et travailleurs indépendants, notamment). Cette tendance transparaît également dans l'évolution des modes de consommation des utilisateurs.

L'éducation aux médias revêt donc une importance majeure pour garantir aux utilisateurs la possibilité d'accéder, en toute sécurité et en toute connaissance de cause, aux contenus proposés sur les services audiovisuels. Désormais, les utilisateurs ne sont plus uniquement des récepteurs d'informations, mais aussi des émetteurs, ce qui entraîne de nouveaux risques et défis dans un « univers de vérités partagées »¹, où il est nécessaire d'apprendre à « distinguer le vrai du faux, l'autorité scientifique de la partialité, ainsi que les faits avérés de la simple opinion »². Puisque les médias sont susceptibles d'être un vecteur de désinformation ou de diffusion de contenus potentiellement préjudiciables pour la démocratie, la liberté d'expression, la sécurité ou encore la santé, l'autonomisation des utilisateurs est un enjeu particulièrement important. Malgré les mesures prises en amont, le risque de voir circuler des informations fausses ou trompeuses subsiste et, dans ce cas, le fait de renforcer les compétences des utilisateurs en matière d'éducation aux médias fait partie de la solution, dans la mesure où des utilisateurs ainsi renforcés sont mieux armés lorsqu'ils sont confrontés à des sources non filtrées. « L'éducation aux médias donne donc aux citoyens les moyens de participer à un débat démocratique plus ouvert et éclairé »³, et permet de créer une citoyenneté résiliente et pleinement impliquée, ce qui contribue à la solidité des sociétés démocratiques.

Mais qui sont donc ces utilisateurs ? Le public se compose d'un large éventail de personnes d'âges et de milieux différents, depuis les tout petits et les adolescents jusqu'aux adultes et aux personnes âgées. Chacun de ces groupes cibles est issu d'un

¹ Déclaration du ministre français de l'Éducation, Pap Ndiaye.

² *Ibid.*

³ Lignes directrices en vertu de l'article 33a(3) de la directive Services de médias audiovisuels concernant la portée des rapports des États membres sur les mesures destinées à promouvoir et à développer les compétences liées à l'éducation aux médias, Commission européenne, (2023/C 66/02), 23 février 2023, page 1.



contexte et d'une époque spécifiques, avec des réalités, des habitudes et des automatismes différents. Ce clivage générationnel et contextuel tend à accentuer les points forts de chaque groupe, mais révèle également les faiblesses et les lacunes qu'il convient de combler. Cette situation a pour conséquence un ensemble de défis aux multiples facettes qui nécessite le renforcement et le développement d'un large éventail de compétences des utilisateurs, depuis la pensée critique et la capacité à analyser les informations, l'utilisation sans risque et efficace des outils médiatiques, la création responsable de contenus, l'exercice des libertés démocratiques et l'identification des préjugés, jusqu'à la compréhension de l'intelligence artificielle et des algorithmes qui lui sont associés. Le cadre européen des compétences numériques pour les citoyens⁴ propose une vision commune de la notion de compétence numérique, avec plus de 250 nouveaux exemples de connaissances, d'aptitudes et de comportements qui permettent aux citoyens de se familiariser aux technologies numériques en toute confiance, avec un regard critique et en toute sécurité, ainsi qu'aux technologies nouvelles et émergentes telles que les systèmes pilotés par l'intelligence artificielle (IA).

Une telle diversité signifie qu'un large éventail d'acteurs sont susceptibles d'être associés aux efforts de promotion de l'éducation aux médias, et ce à différents niveaux. Au niveau supranational, des organisations telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe, l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) ou la Plateforme européenne des instances de régulation (EPRA) sont particulièrement actives dans la recherche, l'échange de bonnes pratiques et l'élaboration de lignes directrices, de recommandations et de cadres destinés à encourager la coopération dans le domaine de l'éducation aux médias. Les ONG contribuent bien souvent à combler certaines lacunes en organisant des conférences internationales, des ateliers et des campagnes qui réunissent des experts et des parties prenantes afin qu'ils échangent leurs points de vue et leurs stratégies.

À l'échelle de l'Union européenne, le législateur est déjà intervenu sur cette problématique il y a plus de dix ans en prévoyant un certain nombre d'obligations en matière d'éducation aux médias dans la Directive Services de médias audiovisuels (SMA)⁵ et, plus récemment, en 2023, en élaborant des lignes directrices sur l'éducation aux médias⁶. Les obligations imposées aux États membres (et aux pays de l'EEE) les ont incités à traiter la question de l'éducation aux médias dans leur cadre législatif national. Ces mesures nationales associent généralement un large éventail d'acteurs, du Gouvernement aux professionnels du secteur en passant par le milieu universitaire. La participation active des entreprises du secteur a également encouragé un large éventail d'initiatives,

⁴ R. Vuorikari, S. Kluzer et Y. Punie, *DigComp 2.2 : The Digital Competence Framework for Citizens - With new examples of knowledge, skills and attitudes*, EUR 31006 EN, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2022, ISBN 978-92-76-48882-8, doi:10.2760/115376, JRC128415.

⁵ [Directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2010 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels](#) (Directive Services de médias audiovisuels) (version codifiée).

⁶ [Lignes directrices en vertu de l'article 33a\(3\) de la Directive Services de médias audiovisuels concernant la portée des rapports des États membres sur les mesures destinées à promouvoir et à développer les compétences liées à l'éducation aux médias](#), Commission européenne, (2023/C 66/02), 23 février 2023, page 1.



notamment de la part des médias de service public, des médias communautaires, des chaînes de télévision et des plateformes en ligne. Comme l'indiquent les lignes directrices de la Commission, « [i]l est nécessaire qu'outre les fournisseurs de services de médias et les fournisseurs de plateformes de partage de vidéos, les États membres, en coopération avec tous les acteurs pertinents, encouragent le développement de l'éducation aux médias pour tous, à tout âge et pour tous les médias ». Les différents acteurs sont libres d'agir de manière indépendante, mais certaines initiatives peuvent également encourager une coopération, par exemple entre les gouvernements nationaux et les services de médias audiovisuels ou les établissements d'enseignement. Cette relation entre l'ensemble des acteurs est fondamentale, puisque cette synergie est indispensable pour garantir une approche structurée de l'enseignement de l'éducation aux médias. En définitive, une stratégie multipartite, qui associe les éducateurs, les décideurs politiques et les organisations internationales, est essentielle pour bâtir une société globalement informée et parfaitement éduquée aux médias.

L'Observatoire européen de l'audiovisuel avait déjà abordé en 2016 la question des pratiques d'éducation aux médias⁷ et, plus récemment, en 2022, celle de la désinformation⁸. La présente publication s'inscrit dans cette continuité et se concentre sur l'acquisition par les utilisateurs de compétences en matière d'éducation aux médias qui leur permettent d'exercer et de défendre pleinement leurs droits en tant que citoyens face à la désinformation. La pensée critique est l'une des compétences fondamentales aussi bien en matière de prévention que de renforcement des capacités, ce qui est d'autant plus vrai en temps de crise, lorsque la désinformation peut aisément se propager à grande échelle, comme par exemple lors de la pandémie de COVID-19 en 2020 ou, plus récemment, dans les situations de conflits armés. Les compétences en matière de pensée critique sont certes précieuses dans la vie de tous les jours, mais elles le sont davantage encore en situation de crise ou de profonds bouleversements. L'année 2024, qui sera une « année électorale », ne fera certainement pas exception à la règle. L'émergence progressive de l'intelligence artificielle a également fait apparaître de nombreux nouveaux défis, en termes de protection des droits d'auteur et de transparence, mais également en matière de désinformation. Les hypertrucages (*deep fakes*) et le recours aux algorithmes, combinés à une insuffisance de connaissances dans ce domaine et à une absence d'esprit critique face à ce qui semble véridique, requièrent une formation plus approfondie. La capacité à comprendre le fonctionnement des systèmes d'intelligence artificielle, les considérations éthiques concernant leur utilisation et leurs répercussions potentielles sur divers aspects de la société est une condition essentielle pour permettre aux utilisateurs de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

⁷ [Cartographie des pratiques et des activités d'éducation aux médias dans l'UE-28, Observatoire européen de l'audiovisuel, Strasbourg, 2016.](#)

⁸ F. J. Cabrera Blázquez, J. Talavera Milla et S. Valais, « [La responsabilisation des utilisateurs face à la désinformation en ligne](#) », IRIS Plus, Observatoire européen de l'audiovisuel, Strasbourg, septembre 2022.



2. L'éducation aux médias au niveau supranational

L'éducation aux médias suscite depuis fort longtemps un certain nombre d'inquiétudes. Toutefois, ce n'est qu'au cours de ces dernières années que cette compétence s'est véritablement imposée dans le débat supranational. Bien que l'éducation aux médias ait déjà été abordée dans l'article 33 et les considérants 12 et 47 de la Directive Services de médias audiovisuels de 2010, l'Union européenne a réaffirmé son intérêt pour ce sujet lors de la révision de la directive en 2018, en imposant une série d'obligations aux États membres et aux plateformes de partage de vidéos. D'autres organisations supranationales telles que le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'UNESCO et l'EPRA ont également examiné cette question depuis de nombreuses années, notamment au moyen d'instruments juridiques non contraignants visant à fournir des éléments d'orientation à l'ensemble des acteurs concernés.

2.1. Vue d'ensemble du cadre législatif de l'Union européenne

En 2010, l'Union européenne avait abordé la question de l'éducation aux médias dans le cadre de la Directive Services de médias audiovisuels, et avait estimé qu'il s'agissait là d'un intérêt général qui devait être défendu par la politique européenne de réglementation de l'audiovisuel⁹. À l'époque, la notion « d'éducation aux médias » était relativement vaste, mais son champ d'application a désormais été élargi afin de l'adapter à l'évolution rapide de la technologie. L'éducation aux médias vise à présent également à permettre aux utilisateurs de lutter contre la désinformation, dont les limites s'étendent désormais aux risques que pose l'intelligence artificielle.

Malgré la recommandation du Parlement européen et du Conseil de 2006¹⁰ et ses propositions pour promouvoir l'éducation aux médias, l'article 33 de la Directive SMA de 2010 n'impose aucune obligation en la matière, si ce n'est celle de mentionner les niveaux d'éducation aux médias dans les rapports soumis par les États membres à la

⁹ Considérant 12 de la [Directive 2010/13/UE Services de médias audiovisuels](#).

¹⁰ [Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 sur la protection des mineurs et de la dignité humaine et sur le droit de réponse en liaison avec la compétitivité de l'industrie européenne des services audiovisuels et d'information, \(2006/952/EC\)](#).



Commission européenne. Des obligations supplémentaires en matière de médias sont entrées en vigueur un peu moins d'une décennie plus tard, à l'occasion de la révision de la directive en 2018. Cette révision impose en effet aux États membres de promouvoir l'éducation aux médias, de prendre les mesures nécessaires et de rendre compte de leur action, ainsi que de veiller à la mise en œuvre de ces mesures par les plateformes de partage de vidéos.

En vertu de l'article 33a, les États membres doivent promouvoir et prendre des mesures pour renforcer les compétences en matière d'éducation aux médias. Cette obligation s'accompagne également de la présentation d'un compte-rendu régulier de ces mesures à la Commission¹¹. Outre cette série d'obligations, l'article 28b(3)(j) de la Directive SMA impose aux États membres de veiller à la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures appropriées par les plateformes de partage de vidéos, et notamment de prévoir des mesures et des outils d'éducation aux médias efficaces, ainsi que de sensibiliser les utilisateurs à cette question.

Le Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA)¹² contribue lui aussi à la mise en œuvre du cadre réglementaire applicable aux services de médias audiovisuels, notamment pour ce qui est de l'éducation aux médias. L'ERGA se concentre en particulier sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques (article 30 (b)(3) de la Directive Services de médias audiovisuels), et en 2021, en collaboration avec la Commission européenne, il a élaboré une boîte à outils en matière d'éducation aux médias, conformément au plan d'action 2020 pour les médias et l'audiovisuel¹³. Le plan reconnaît que les nouvelles obligations en matière d'éducation aux médias qui découlent de la révision de la Directive Service de médias audiovisuels sont indispensables à l'autonomisation des citoyens et que l'éducation aux médias « devrait être soutenue dans le cadre de divers programmes et initiatives, comme le souligne le plan d'action pour la démocratie européenne »¹⁴. Il insiste notamment sur l'importance de donner aux citoyens de tous horizons et de toutes générations, y compris les jeunes et les personnes âgées, les moyens d'agir et de renforcer leur autonomie.

Le document « Orientations de la Commission visant à renforcer le Code européen de bonnes pratiques contre la désinformation » rappelle également l'importance de l'éducation aux médias dans la lutte contre la propagation de la désinformation, notamment en permettant aux utilisateurs d'évaluer avec un esprit critique les sources d'information et d'identifier les contenus mensongers ou trompeurs¹⁵. La Semaine

¹¹ Les premiers rapports nationaux couvrant la période 2020-2022 ont été publiés en mai 2023 et sont disponibles sur : <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/library/national-reports-media-literacy-measures-under-audiovisual-media-services-directive-2020-2022>.

¹² <https://erga-online.eu/>

¹³ *Les médias européens dans la décennie numérique : un plan d'action pour soutenir la reprise et la transformation*, Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions, COM(2020) 784 final, 3 décembre 2020.

¹⁴ https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/new-push-european-democracy/protecting-democracy_fr

¹⁵ *Orientations de la Commission européenne visant à renforcer le Code européen de bonnes pratiques contre la désinformation*, Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions, COM(2021) 262 final, 26 mai 2021.



européenne de l'éducation aux médias¹⁶, qui est également une initiative de la Commission européenne, renforce l'importance sociétale que revêt l'éducation aux médias et encourage les initiatives et les projets d'éducation aux médias dans l'ensemble de l'Union européenne.

2.2. Les initiatives prises par d'autres acteurs

2.2.1. Le Conseil de l'Europe

L'éducation aux médias relève principalement de la compétence des services Médias et Éducation du Conseil de l'Europe. À ce jour, sa stratégie a été d'inscrire l'éducation aux médias dans un cadre institutionnel afin de garantir des approches systémiques et une coordination entre ses États membres. Il élabore des éléments d'orientation pratiques et propose des outils pour donner aux utilisateurs des médias « de tous âges et de tous horizons » les moyens d'agir. De nombreuses recommandations du Comité des ministres abordent la question de l'éducation aux médias. Elles s'inscrivent dans le contexte plus général de la création d'un environnement favorable à un journalisme de qualité¹⁷, qui permette aux utilisateurs de naviguer dans l'environnement des médias en ligne¹⁸, qui favorise le développement d'une législation et de politiques appropriées en faveur de l'éducation aux médias et à l'information¹⁹ et qui renforce les compétences des enfants pour qu'ils soient en mesure de se familiariser pleinement avec l'environnement numérique et de faire face aux risques qu'il comporte²⁰. Le Conseil de l'Europe a ainsi été le fer de lance des travaux sur l'éducation aux médias, en publiant des rapports et en organisant des conférences, des séminaires et autres événements pour alimenter le débat sur un certain nombre de questions spécifiques.

¹⁶ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/media-literacy>

¹⁷ [Recommandation CM/Rec\(2022\)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique.](#)

¹⁸ [Recommandation CM/Rec\(2014\)6 sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet.](#)

¹⁹ [Recommandation CM/Rec\(2018\)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété.](#)

²⁰ [Recommandation CM/Rec\(2018\)7 sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique.](#)



Les groupes vulnérables

Le Conseil de l'Europe a souligné à plusieurs reprises l'importance de sensibiliser des groupes spécifiques par des initiatives d'éducation aux médias. L'étude de 2020 intitulée « Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information »²¹ a confirmé qu'il restait encore beaucoup à faire pour parvenir à toucher certains groupes. Dans un autre rapport de mai 2020²², le Conseil a fait remarquer que les médias de service public, ainsi que les médias locaux et associatifs, pouvaient jouer un rôle déterminant dans ce contexte. Plus récemment, le Service de la société de l'information a publié un rapport sur le droit des personnes âgées à participer à l'ère numérique par le biais de l'éducation aux médias et à l'information²³. La note du comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) sur la lutte contre la propagation de la désinformation et de la désinformation en ligne précise également que « [l']éducation aux médias et à l'information devrait tenir compte de la vulnérabilité plus ou moins grande des divers groupes de population aux différents types de désinformation et de désinformation et adapter les initiatives d'autonomisation afin de répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables ».

La désinformation

En 2019, le Conseil de l'Europe a organisé une série de conférences, dans le cadre desquelles les débats ont notamment porté sur la manière dont l'éducation aux médias et à l'information est souvent perçue comme la « solution miracle » dans la lutte contre la désinformation en ligne²⁴. Il a également examiné les mesures que les parties prenantes pourraient prendre pour améliorer l'exactitude et la fiabilité des informations, renforcer l'éducation aux médias et à l'information et permettre aux citoyens de consulter des sources d'information de qualité²⁵. En décembre 2023, le CDMSI a publié une note d'orientation établie par son organe subordonné, le comité d'experts sur l'intégrité de l'information en ligne (MSI-INF), sur la lutte contre la propagation de la désinformation et de la désinformation en ligne²⁶. Dans cette note, l'expression « autonomisation des utilisateurs » désigne les mesures visant à améliorer la compréhension des utilisateurs, leur aptitude à opérer des choix éclairés et leur contrôle des effets des technologies

²¹ [Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information](#), Étude du Conseil de l'Europe DGI(2020)1, Rapporteurs : Martina Chapman et Markus Oermann, Conseil de l'Europe, février 2020.

²² [L'éducation aux médias pour tous - Soutenir les groupes marginalisés grâce aux médias associatifs](#), (Intelligence artificielle – Une politique intelligente. Défis et perspectives pour les médias et la démocratie. Document de référence, Conférence ministérielle Martina Chapman, Nadia Bellardi, Helmut Peissl, Conseil de l'Europe, avril 2020.

²³ [L'ère du numérique ? C'est aussi mon époque ! - L'éducation aux médias et à l'information : une clé pour garantir le droit des personnes âgées à participer à l'ère numérique](#), Em. Prof. Dr. An Hermans, Service de la société de l'information DGI(2022)03, Conseil de l'Europe, juin 2022.

²⁴ <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/mediapluralism2019>

²⁵ <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/qualityjournalism2019>

²⁶ [Note d'orientation sur la lutte contre la propagation de la désinformation et de la désinformation en ligne par le biais de la vérification des faits et de la conception de plateformes dans le respect des droits de l'homme](#), adoptée par le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) lors de sa 24e réunion, 29 novembre-1er décembre 2023, CDMSI(2023)015, 12 décembre 2023.



numériques sur leurs droits, notamment en encourageant l'éducation aux médias et à l'information, les possibilités pour les utilisateurs d'exercer leurs droits et les moyens d'action collective ».

L' éducation à l'intelligence artificielle (IA)

Les lignes directrices du CDMSI sur la mise en œuvre responsable de systèmes d'intelligence artificielle dans le journalisme²⁷ de novembre 2023 recommandent aux États de « lancer des initiatives pour que les citoyens maîtrisent les données, les médias et l'IA et qu'ils soient donc mieux à même de comprendre l'utilisation de systèmes d'IA par des organes d'information et de faire un meilleur usage des paramètres de contrôle de la personnalisation que les organes d'information et les plateformes proposent. Favoriser la maîtrise de l'IA est un processus permanent qui doit s'adapter à l'évolution technologique et aux divers stades de la vie des gens pour que ceux-ci puissent mieux comprendre l'utilisation des systèmes d'IA dans le journalisme et mieux se servir des paramètres de contrôle des fonctionnalités de personnalisation que proposent les organes d'information et les plateformes ». Elles précisent également que les programmes et activités d'éducation aux médias et à l'information devraient « [viser] à aider les utilisateurs à mieux comprendre l'infrastructure et l'économie en ligne, ainsi que la manière dont la technologie peut influencer leurs choix dans le domaine des médias, et mettre l'accent sur la valeur des sources d'information de qualité ».

La coopération

Le Conseil de l'Europe développe également de nombreux projets de coopération dans le domaine de la liberté d'expression, et fournit une expertise et une assistance aux acteurs des médias, aux gouvernements et aux autorités de régulation dans ses États membres et dans le sud de la zone méditerranéenne. Une telle initiative a par exemple été menée en Bosnie-Herzégovine de 2020 à 2022 dans le cadre du projet « *Media and Information Literacy : for Human Rights and More Democracy* » (« L'éducation aux médias et à l'information : pour les droits de l'homme et davantage de démocratie »). En octobre 2022, le Conseil a ainsi publié de nouvelles lignes directrices pour le développement d'une politique d'éducation à l'information médiatique en Bosnie-Herzégovine²⁸. En 2018, le Conseil de l'Europe avait également publié une étude comparative²⁹ des meilleures pratiques européennes en matière de promotion de l'éducation aux médias, en mettant

²⁷ [Lignes directrices sur la mise en œuvre responsable de systèmes d'intelligence artificielle dans le journalisme, CDMSI\(2023\)014, 30 novembre 2023.](#)

²⁸ Lignes directrices pour le développement d'une politique de maîtrise de l'information médiatique en Bosnie-Herzégovine, Conseil de l'Europe, octobre 2022, [disponible en anglais.](#)

²⁹ *Les autorités de régulation pour les médias électroniques et l'éducation aux médias - Analyse comparative des meilleures pratiques européennes*, Robert Tomljenović, [JUFREX, Conseil de l'Europe, décembre 2018, disponible en anglais.](#)



l'accent sur le rôle des autorités de régulation des médias. Cette étude avait été réalisée dans le cadre du projet de coopération JUFREX³⁰.

2.2.2. L'OSCE

Dans le cadre de son mandat qui consiste à répondre aux inquiétudes en matière de sécurité, l'OSCE, et en particulier la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias (RFoM), aborde un large éventail de questions, parmi lesquelles la liberté des médias. La RFoM observe l'évolution de la situation des médias dans le cadre d'une fonction d'alerte précoce et la fourniture d'une aide aux États membres pour qu'ils respectent leurs engagements en faveur de la liberté d'expression et de la liberté des médias. En janvier 2024, le président en exercice de l'OSCE, le ministre des Affaires étrangères et européennes et du Commerce de Malte, a rappelé, lors de la réunion inaugurale du Conseil permanent à Vienne, qu'il poursuivrait les initiatives en matière d'éducation aux médias, la liberté des médias étant plus menacée que jamais³¹. Les opérations sur le terrain ont pour objectif de soutenir leurs pays hôtes dans la mise en œuvre des engagements de l'OSCE au moyen de missions. Des initiatives d'éducation aux médias ont notamment été lancées en Ukraine³², au Monténégro³³ et au Kosovo³⁴.

Zoom sur la mission de l'OSCE au Kosovo

Depuis 2016, l'OSCE a pris un certain nombre d'initiatives spécifiques dans le cadre de sa mission au Kosovo. La propagation de fausses informations et de la désinformation en lien avec la pandémie de COVID-19 a renforcé l'implication de l'OSCE en la matière. Face à cette situation, elle a lancé en juin 2021 une campagne d'éducation aux médias qui a duré un mois et qui ciblait spécifiquement les jeunes, dans le but de « doter le public des connaissances et des compétences nécessaires pour naviguer dans l'environnement en ligne en toute sécurité et avec un esprit critique ». Les initiatives décrites dans le présent

³⁰ <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/promoting-freedom-of-expression-in-south-east-europe>

³¹ <https://www.osce.org/chairpersonship/561902>

³² Le projet a pour objectif de soutenir des initiatives qui visent à former le public aux principes de l'éducation aux médias afin de lui permettre de se préserver de l'influence négative de la propagande ou du mauvais journalisme. Ce projet se déroule de novembre 2022 à fin mai 2025, [disponible en anglais](#).

³³ Cette étude porte sur l'éducation aux médias des parents et des enfants au Monténégro, sur la manière dont ils sélectionnent les contenus des médias et, globalement, sur les comportements à adopter face à des informations obtenues auprès de différentes sources, [disponible en anglais](#).

Un autre rapport d'octobre 2022 présente des recommandations pour aider les parents, les tuteurs, les éducateurs et les professionnels des médias à mieux appréhender les enjeux numériques, à mieux communiquer avec les enfants et à les encourager à utiliser de manière efficace le large éventail de possibilités offertes par les plateformes numériques en ligne, [disponible en anglais](#).

³⁴ Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.



document³⁵ illustrent la manière dont les initiatives créatives d'éducation aux médias et à l'information contribuent à la sécurité globale en permettant à la nouvelle génération de faire preuve d'esprit critique.

Illustration 1. Initiatives de l'OSCE au Kosovo

Initiatives	
Éducation conventionnelle	2017 : intégration de l'éducation aux médias comme matière facultative dans le cursus pré-universitaire. Les programmes d'études de plusieurs universités proposent que cette matière soit enseignée de manière obligatoire à tous les étudiants.
Ateliers	Comment utiliser en toute conscience les nouvelles technologies et les médias sociaux et décortiquer les informations complexes véhiculées par les médias ? Exemples de véritables et de fausses informations, de désinformation, de « piège à clics » (clickbait), d'addiction aux médias sociaux, de publicité et de discours de haine.
Formation des éducateurs	Atelier annuel de formation sur les notions d'éducation aux médias et les méthodes innovantes, destiné aux enseignants du secondaire (en partenariat avec DokuFest, festival international du documentaire et du court métrage) ³⁶ .
Programmes télévisés et campagnes de sensibilisation	
Traduction des manuels d'éducation aux médias dans les langues locales	

2.2.3. L'UNESCO

L'UNESCO joue un rôle significatif dans la promotion de l'éducation aux médias et de l'autonomisation des utilisateurs. Elle a élaboré des cadres, des lignes directrices et des outils de formation pour renforcer l'éducation aux médias dans le monde entier, en encourageant la pensée critique et l'utilisation responsable des médias.

Comme nous l'avons mentionné dans la présentation générale de cette publication, le renforcement de l'éducation aux médias suppose l'intervention d'un large éventail d'acteurs et la mission de l'UNESCO s'adresse à la plupart d'entre eux. Il s'agit

³⁵ Mission de l'OSCE au Kosovo - Initiatives de maîtrise des médias et de l'information, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 11 mai 2023, [disponible en anglais](#).

³⁶ <https://dokufest.com/en/>



notamment des responsables politiques, des éducateurs et des apprenants, des professionnels de l'information et des médias, des organisations de la jeunesse, des acteurs de la société civile et des communautés les plus vulnérables. L'UNESCO assiste également ses États membres dans l'élaboration de politiques et de stratégies nationales en la matière et facilite l'échange de bonnes pratiques et la collaboration. L'Alliance de l'UNESCO pour l'éducation aux médias et à l'information, anciennement connue sous le nom d'Alliance mondiale pour l'éducation aux médias et à l'information (GAPMIL), est un groupement de réseaux ayant pour objectif d'encourager la collaboration internationale afin de promouvoir l'éducation aux médias et à l'information pour tous³⁷.

L'intelligence artificielle (IA)

L'UNESCO a récemment examiné la question de l'autonomisation des utilisateurs dans le cadre de l'intelligence artificielle générative. Elle a publié une note politique en 2024³⁸, qui analyse les risques et les opportunités de ces évolutions. Ce document complète les Principes de l'UNESCO pour la gouvernance des plateformes numériques³⁹, publiés en 2023.

« Les politiques et les réglementations sur l'intelligence artificielle doivent prioriser l'autonomisation des utilisateurs et, dans cette perspective, l'éducation aux médias et à l'information offre un ensemble de compétences essentielles permettant aux utilisateurs de naviguer dans un écosystème numérique en pleine ébullition »

Tawfik Jelassi, sous-directeur général pour la communication et l'information de l'UNESCO

La coopération

En octobre 2023, l'UNESCO a lancé, avec le soutien de Meta et dans le cadre du projet *Social Media 4 Peace*⁴⁰, une campagne mondiale⁴¹ destinée à renforcer l'esprit critique des jeunes utilisateurs afin qu'ils puissent faire face aux contenus préjudiciables en ligne. La campagne a été conçue sous la forme d'un questionnaire visant à tester les connaissances et les compétences des jeunes sur des sujets tels que la capacité à reconnaître un contenu falsifié et à comprendre le rôle des journalistes dans ce nouvel écosystème numérique. Le questionnaire est disponible en anglais et en bosniaque et a fait l'objet d'une promotion

³⁷ <https://www.unesco.org/fr/media-information-literacy/alliance>

³⁸ *L'autonomisation des utilisateurs grâce aux réponses apportées par l'éducation aux médias et à l'information à l'évolution de l'intelligence artificielle générative (IAG)*, Divina Frau-Meigs, UNESCO, 2024, CI/FMD/MIL/2024/3.

³⁹ *Principes pour la gouvernance des plateformes numériques : préserver la liberté d'expression et l'accès à l'information - une approche multipartite.*

⁴⁰ <https://www.unesco.org/en/articles/social-media-4-peace>

⁴¹ <https://www.unesco.org/en/articles/unesco-and-meta-empower-young-social-media-users>

particulière auprès des utilisateurs de Bosnie-Herzégovine, un pays cible du projet *Social Media 4 Peace*.

En février 2024, l'UNESCO a également collaboré avec TikTok⁴² afin de rappeler l'importance de l'éducation aux médias et à l'information dans la création d'un espace numérique plus sûr. Elle a créé un espace pédagogique, disponible directement sur TikTok⁴³, qui permet d'en savoir davantage sur les outils de sécurité et de visionner des vidéos instructives de l'UNESCO et de son réseau d'organisations partenaires dans le domaine de la sécurité en ligne. Cette opération a eu lieu à l'occasion de la « Journée pour un Internet plus sûr »⁴⁴.

2.2.4. La plateforme européenne des instances de régulation (EPRA)

Fondée en 1995, l'EPRA⁴⁵ est le plus ancien et le plus vaste réseau de régulateurs du secteur de l'audiovisuel. Elle a été créée dans le but d'échanger des informations, des études de cas et des bonnes pratiques entre les autorités de régulation de la radiodiffusion en Europe. La création de l'EPRA répondait directement à la nécessité d'accroître la coopération entre les autorités de régulation européennes. Cette coopération transfrontière et intersectorielle est désormais au cœur de la mission de l'EPRA. Le réseau compte aujourd'hui 55 autorités de régulation membres issues de 47 pays⁴⁶ au sein et en dehors de l'Union européenne. La Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'Observatoire européen de l'audiovisuel et le Bureau du représentant de l'OSCE pour la liberté des médias disposent quant à eux d'un statut d'observateurs permanents au sein de la plateforme⁴⁷.

Bien qu'il lui soit interdit d'adopter des positions ou des déclarations communes, l'EPRA encourage les débats ouverts sur les questions relatives à l'application de la réglementation des médias, en se fondant sur des documents de travail comparatifs, des présentations et des séries de réunions virtuelles.

L'éducation aux médias et à l'information est l'un des domaines prioritaires de l'EPRA, qui a notamment été traité par la constitution du groupe de travail de l'EPRA sur l'éducation aux médias et à l'information en 2018, lequel a ensuite été baptisé groupe de travail EMIL en 2021. Ce groupe de travail se compose de 35 membres, parmi lesquels des régulateurs des médias et des organismes nationaux d'éducation aux médias et à

⁴² <https://www.unesco.org/en/articles/unesco-and-tiktok-collaborate-safer-internet-day-support-media-literacy>

⁴³ <https://www.tiktok.com/@unesco?t=8krqVuaDLtI&r=1>

⁴⁴ <https://www.saferinternetday.org/>

⁴⁵ <https://www.epra.org/>

⁴⁶ [List of members \(epra.org\)](#)

⁴⁷ [Permanent Observers \(epra.org\)](#)



l'information, comme le CSEM⁴⁸ ou le *Mediawijs*⁴⁹ en Belgique, ainsi que des organisations multinationales telles que l'Observatoire européen de l'audiovisuel⁵⁰, l'EDMO⁵¹ et le Forum européen des médias communautaires (CMFE)⁵². Les objectifs du groupe EMIL s'articulent autour de trois axes principaux :

1. Coordination et apprentissage ;
2. Réseaux et partenariats ;
3. Visibilité des réseaux d'éducation aux médias et à l'information.

L'EPRA a en outre constitué deux autres groupes de travail chargés d'examiner les questions et les évolutions relatives à l'intelligence artificielle et aux plateformes de partage de vidéos, qui sont également des domaines d'action prioritaires de l'EPRA. En 2023, l'EPRA a organisé une table ronde conjointe entre les groupes EMIL et IA et les régulateurs, qui a rassemblé des acteurs des secteurs de l'IA et de l'éducation aux médias et à l'information, afin de se pencher sur le thème de « l'éducation aux algorithmes » et notamment de leur explicabilité, du point de vue des professionnels de l'éducation aux médias, des experts de l'intelligence artificielle et des médias. La table ronde a permis un échange d'informations et de points de vue sur cette importante question qui concerne à la fois les médias, la technologie et la réglementation⁵³.

2.2.5. EDMO

L'Observatoire européen des médias numériques (EDMO)⁵⁴ est une initiative financée par l'Union européenne et gérée par un consortium dirigé par l'Institut universitaire européen. Il a été créé dans le cadre du plan d'action 2018 de la Commission européenne contre la désinformation⁵⁵, dans le but d'améliorer la détection, de coordonner les réponses, de travailler avec les plateformes en ligne et de sensibiliser le public. L'EDMO dispose d'une structure de gouvernance indépendante, avec des conseils consultatifs et exécutifs indépendants des autorités publiques.

L'EDMO vise à permettre et à renforcer la coopération entre les parties prenantes afin de lutter contre la désinformation et de promouvoir l'éducation aux médias dans toute l'Europe. La communauté de l'EDMO est vaste et agit comme une plaque tournante, rassemblant des vérificateurs de faits, des experts en éducation aux médias, des chercheurs universitaires, des organisations médiatiques, et des plateformes en ligne.

⁴⁸ <https://www.csem.be/profile-select?destination=/>

⁴⁹ <https://www.mediawijs.be/en>

⁵⁰ <https://www.obs.coe.int/en/web/observatoire/>

⁵¹ <https://edmo.eu/>

⁵² <https://www.cmfe.eu/>

⁵³ <https://www.epra.org/attachments/emil-ai-regulators-roundtable-event-summary>

⁵⁴ [EDMO – United against disinformation](#)

⁵⁵ https://ec.europa.eu/newsroom/dae/document.cfm?doc_id=56166



L'EDMO travaille à travers un réseau de 14 « hubs » nationaux et multinationaux couvrant les 27 États membres de l'UE ainsi que la Norvège, au sein de l'EEE. Ces centres se concentrent sur l'analyse des développements et des spécificités de leurs régions.

Les activités de l'EDMO comprennent notamment :

L'éducation aux médias

- Cartographie du paysage de l'éducation aux médias
- Promotion de l'échange de connaissances
- Amélioration des normes en fournissant des conseils et en identifiant les meilleures pratiques

La vérification des faits

- Réseau d'organisations de vérification des faits basées dans l'UE pour favoriser la collaboration
- Plateforme en ligne pour la détection et l'analyse des campagnes de désinformation

La recherche

- Cadre pour l'accès sécurisé aux données et l'encouragement des discussions pour les chercheurs qui étudient la désinformation

L'analyse des politiques publiques

- Suivi et évaluation académique des politiques nationales et européennes de lutte contre la désinformation, rapports sur les tendances et soutien au Code de bonnes pratiques contre la désinformation.

L'éducation aux médias est donc une pierre angulaire du travail de l'EDMO. Les centres nationaux et multinationaux fournissent à l'EDMO des liens directs avec les contextes nationaux et lui permettent d'identifier les questions spécifiques qui doivent être abordées.

L'EDMO a également mis en place un groupe de travail sur l'éducation aux médias, qui organise des réunions régulières et des occasions de partager des expériences. Le groupe de travail est également un moyen de promouvoir et de rendre visibles les résultats du travail effectué et d'alimenter en permanence le débat politique sur la manière d'élever le niveau d'éducation aux médias dans l'ensemble de la société.

L'EDMO propose également des formations ouvertes à tous, notamment sur l'évaluation des initiatives d'éducation aux médias.

3. Une perspective nationale

Comme le précise le point 2.1. du présent rapport, depuis la révision de la Directive SMA en 2018, l'élaboration de mesures et d'outils en matière d'éducation aux médias est une obligation pour les États membres de l'Union européenne et les plateformes de partage de vidéos. Les États membres ont à ce titre adopté une législation et, dans certains cas, une réglementation afin de transposer de manière plus ou moins complète la directive dans leur droit national. D'autres pays en dehors de l'Union européenne ont également très souvent décidé de suivre le mouvement et de prendre des mesures similaires. Des projets de coopération internationale ont aussi permis la mise en place de cadres législatifs ou de plans d'action nationaux. Tous ces efforts sont essentiels pour permettre aux utilisateurs de tous horizons et de tous âges de disposer des connaissances nécessaires pour relever les défis posés par les médias et exercer pleinement leurs droits en tant que citoyens. Les connaissances en matière d'éducation aux médias jouent un rôle essentiel puisqu'elles permettent aux individus d'exercer pleinement et de manière responsable leur droit à la liberté d'expression, à recevoir et à transmettre des informations, à déchiffrer les différents messages afin de pouvoir voter en toute connaissance de cause, à accéder aux services (gouvernementaux) en ligne ou à se garantir l'accès à une pluralité de sources d'information. Les bénéfices sont innombrables.

Ce chapitre examinera par conséquent comment les législateurs nationaux ont traité la question de l'éducation aux médias et de l'autonomisation des utilisateurs dans leurs cadres législatifs. Compte tenu des obligations prévues par la Directive SMA, les dispositions relatives à l'éducation aux médias sont généralement intégrées dans la législation nationale. Ces dispositions sont toutefois souvent très générales et sont davantage précisées par une réglementation. Le présent chapitre étudiera la manière dont les différents pays ont envisagé l'autonomisation des utilisateurs au moyen de compétences spécifiques en matière d'éducation aux médias, ainsi que les cadres législatifs appliqués à cet effet. Il analysera également les systèmes de financement existants qui contribuent aux initiatives d'éducation aux médias, et notamment à renforcer leurs capacités à exercer leur esprit critique, et se penchera sur les possibilités de promouvoir de telles initiatives à l'aide d'exemples concrets. Les paragraphes suivants illustrent la diversité des mesures législatives mises en œuvre pour doter les utilisateurs des compétences médiatiques nécessaires à la construction d'une population avisée, résiliente et pleinement impliquée dans la vie de la société.



3.1. Examen des cadres législatifs nationaux relatifs à l'éducation aux médias et à l'autonomisation des utilisateurs

Au moment de la transposition de la Directive SMA ou de son harmonisation avec la législation nationale, le droit interne de la plupart des pays a très fidèlement repris le libellé de la directive et est ainsi resté relativement général⁵⁶. Les évolutions nécessaires en termes d'éducation aux médias sont davantage abordées dans le cadre de stratégies ou de politiques nationales. Dans certains cas, elles visent à permettre aux utilisateurs d'acquérir des connaissances et des compétences spécifiques en fonction de leurs modes de consommation des médias.

Dans la mesure où l'offre et la consommation de médias varient à travers le monde selon les différents contextes culturels et les politiques nationales, les besoins en matière d'éducation aux médias peuvent également différer d'un pays ou d'une région à l'autre, et les stratégies nationales peuvent donc avoir pour objectif de favoriser l'acquisition d'aptitudes ou de compétences différentes. Les stratégies nationales pourront également changer au fil du temps en fonction de l'évolution des technologies, des modes de consommation des médias et des besoins de la société.

Ce chapitre présente une sélection de politiques nationales visant à doter les utilisateurs de compétences spécifiques en matière d'éducation aux médias.

3.1.1. La Finlande

En vertu de l'article 2(2) de la loi relative à l'Institut national de l'audiovisuel (*Laki Kansallisesta audiovisuaalisesta institutista*)⁵⁷, le KAVI, l'Institut national de l'audiovisuel (*Kansallinen audiovisuaalinen instituutti*), est notamment chargé de promouvoir l'éducation aux médias, les connaissances en matière d'éducation aux médias des enfants, un environnement médiatique sans risque pour les plus jeunes et de fournir des informations sur les questions relatives aux enfants et aux médias.

À l'automne 2020, le pôle éducation aux médias du KAVI a publié le programme « *New Literacies* »⁵⁸ pour la période 2020-2023. Ce programme visait à renforcer sur l'ensemble du territoire l'équité dans l'enseignement et l'apprentissage des compétences nécessaires dans un environnement médiatique, notamment en renforçant l'éducation aux médias, les connaissances numériques et les compétences en matière de programmation des enfants et des jeunes.

⁵⁶ [Base de données sur la transposition de la Directive SMA dans la législation nationale, Observatoire européen de l'audiovisuel.](#)

⁵⁷ [Laki Kansallisesta audiovisuaalisesta instituutista](#)

⁵⁸ <https://kavi.fi/en/media-education/new-literacies-development-programme/>



L'Agence nationale finlandaise pour l'éducation et le KAVI, en collaboration avec des enseignants et d'autres spécialistes, ont ainsi élaboré des fiches de compétences détaillées⁵⁹ afin de promouvoir les bonnes pratiques pédagogiques dans les domaines de la petite enfance, de l'enseignement préscolaire, de l'enseignement primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire. Les compétences sont adaptées en fonction du niveau d'éducation du groupe cible (éducation et soins de la petite enfance, enseignement préscolaire et enseignement primaire). Les thèmes abordés sont les suivants : « expression créative », « participation », « communication d'informations » et « production de ses propres médias ». De bonnes activités pédagogiques, de bonnes compétences et des connaissances approfondies sont identifiées pour chaque domaine. Tout au long des activités proposées, les enfants apprennent à faire valoir leurs droits et leur bien-être, ainsi que ceux des autres, lorsqu'ils consomment et produisent des médias.

3.1.2. L'Irlande

En 2016, l'Autorité irlandaise de la radiodiffusion (*Broadcasting Authority of Ireland – BAI*), désormais remplacée par la Commission des médias (*Coimisiún na Meán – CNAM*), a élaboré une politique d'éducation aux médias⁶⁰ dans le cadre de son obligation réglementaire d'entreprendre, d'encourager et de soutenir la recherche, les mesures et les activités visant à promouvoir l'éducation aux médias (article 7(3)g) de la loi relative à la radiodiffusion de 2009)⁶¹.

« L'objectif principal de la politique d'éducation aux médias de la BAI et du programme d'action qui lui est associé est de permettre aux citoyens irlandais d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour faire des choix avisés sur les contenus et les services de médias qu'ils consomment, créent et diffusent ».

Cette politique définit cinq objectifs stratégiques, assortis de trois compétences essentielles en matière d'éducation aux médias, à savoir l'ensemble des compétences d'éducation aux médias qui ont été identifiées par le régulateur irlandais comme étant indispensables pour naviguer dans l'environnement technologique, médiatique et social qui existe actuellement et qui se profile à l'horizon. Ces compétences fondamentales, associées à des aptitudes et à des critères de réussite, sont les suivantes :

1. *Comprendre et évaluer* avec un esprit critique les contenus et services des médias audiovisuels, numériques et autres, afin de faire des choix avisés et de gérer au mieux l'utilisation des médias ;

⁵⁹https://docs.google.com/spreadsheets/d/1NJuvjMcPq5StRlxb0Y2_bFh6CD8RjhRXOWSoNB3oszo/edit#gid=1807680698

⁶⁰ <https://www.bai.ie/en/bai-launches-media-literacy-policy/>

⁶¹ *Broadcasting Act, 2009* (loi relative à la radiodiffusion).



2. *Consulter et utiliser* les contenus et services des médias audiovisuels et numériques en toute sécurité, afin de maximiser les opportunités et de minimiser les risques ;
3. *Créer et participer*, au moyen des médias, de manière responsable, éthique et efficace, aux aspects créatifs, culturels et démocratiques de la société.

Ces compétences devraient permettre à tout citoyen d'identifier les informations potentiellement trompeuses ou inexactes et de faire preuve d'esprit critique pour prendre des décisions en toute connaissance de cause, que ce soit dans le contexte d'élections politiques ou lorsqu'il exerce son droit à partager des informations ou à la liberté d'expression. Ces compétences doivent également permettre à toute personne de vérifier une information à partir d'une pluralité de sources, favorisant ainsi des débats éclairés et démocratiques.

Cette politique a également permis à l'autorité de régulation de soutenir le déploiement d'un réseau irlandais d'éducation aux médias (*Media Literacy Ireland*)⁶² et de publier un plan d'action annuel visant à répondre à des aspects spécifiques de ces trois compétences. La promotion de l'éducation aux médias et le renforcement de la compréhension, de l'engagement et de la participation du public figurent à nouveau parmi les objectifs de la déclaration de stratégie 2021-23 de la BAI⁶³ et font désormais partie des objectifs du plan d'action de la CNAM depuis juin 2023⁶⁴.

3.1.3. Le Luxembourg

« Digital, tout simplement – les compétences du futur pour des enfants forts » (*Einfach digital - Zukunftskompetenzen für staark Kanner*) est une initiative du ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse lancée en février 2020. Elle vise à renforcer un ensemble de compétences à la fois technologiques, humaines et cognitives, connues sous la dénomination 5 C :

- la pensée critique ;
- la créativité ;
- la communication ;
- la collaboration ;
- le codage.

L'initiative comporte quatre projets principaux, parmi lesquels le lancement d'un guide de référence pour l'éducation aux médias et par les médias (*Medienkompass*)⁶⁵. Ce document

⁶² <https://www.medialiteracyireland.ie/>

⁶³ <https://www.bai.ie/en/download/135507/>

⁶⁴ <https://www.cnam.ie/wp-content/uploads/2023/06/Coimisiun-na-Mean-Work-Programme-Web.pdf>

⁶⁵ <https://www.edumedia.lu/medienkompass/medienkompass/>



se fonde sur le cadre de référence européen des compétences numériques pour les citoyens⁶⁶ et, bien que la version originale de 2020 comprenait déjà un grand nombre de compétences à développer au cours de l'éducation des enfants, elle a été révisée en 2022 pour y intégrer, notamment, l'éducation aux données et à l'intelligence artificielle. Au total, 15 compétences médiatiques essentielles sont regroupées en cinq domaines de compétences et complétées par des descriptions en termes de connaissances, d'aptitudes et d'état d'esprit.

Illustration 2. *Medienkompass*, un guide de référence pour l'éducation aux médias et par les médias au Luxembourg

Domaines de compétences					
Compétences essentielles en matière de médias	Information et données	Communication et collaboration	Création de contenus	Protection de données et sécurité	Environnement numérique
	Rechercher et filtrer des données, des informations et des contenus numériques	Interagir avec autrui	Produire des contenus numériques	Protéger les équipements	Résoudre des problèmes techniques simples
	Analyser et évaluer des données, des informations et des contenus numériques	Partager et publier des données, des informations et des contenus numériques	Connaître et appliquer les règles du droit d'auteur	Protéger les données personnelles et la vie privée	Interagir avec les médias numériques avec un esprit critique et réfléchi
	Stocker et gérer des données, des informations et des contenus numériques	Employer des formes d'expression appropriées (netiquette)	Modéliser, structurer et coder		Interagir avec le monde numérique de manière socialement responsable
	Traiter des données, des informations et des contenus numériques				

Là encore, en mettant l'accent sur ces compétences, le Gouvernement luxembourgeois vise à donner aux utilisateurs, et notamment à la nouvelle génération, les moyens de comprendre et de respecter une série de droits, de responsabilités et d'obligations en tant

⁶⁶ https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC128415/JRC128415_01.pdf



que citoyens de sociétés démocratiques, ce qui englobe les questions relatives aux droits d'auteur et à la protection des données.

3.1.4. La Macédoine du Nord

À la suite de la fin du programme de promotion de l'éducation aux médias en République de Macédoine⁶⁷ pour la période 2016 - 2018, l'Agence des services de médias audio et audiovisuels (*Агенција за аудио и аудиовизуелни медиумски услуги*), l'autorité de régulation nationale, a présenté en mars 2019 une nouvelle politique d'éducation aux médias⁶⁸ qui vise à identifier la voie à suivre et qui a été élaborée dans le cadre du projet conjoint UE–Conseil de l'Europe « Renforcement de l'expertise judiciaire sur la liberté d'expression et les médias en Europe du Sud-Est » (JUFREX). Cette politique a pour objectif de « permettre à des personnes de différentes catégories sociales, de différents âges et de divers groupes (personnes âgées, adultes, enfants, jeunes femmes, notamment) et qui ont des compétences et des situations différentes (consommateurs, électeurs, citoyens, par exemple) de tirer profit de l'environnement médiatique dans lequel elles évoluent ».

Cette nouvelle politique précise les critères qui doivent orienter les initiatives de l'Agence dans la promotion des compétences et des aptitudes qui contribueront au renforcement de l'éducation aux médias et la façonneront. En effet, cette politique estime que l'éducation aux médias n'est pas seulement « un ensemble de compétences à acquérir, mais également un certain nombre de comportements et de conceptions personnelles plus profondément ancrées ». Ce constat souligne l'importance de l'éducation aux médias et de l'autonomisation des utilisateurs dans la construction d'une citoyenneté solide et pleinement assumée. En effet, grâce à leurs compétences, les citoyens ont la possibilité de contribuer à l'émergence d'une société engagée, respectueuse de leurs droits et de ceux d'autrui. En outre, savoir accéder aux outils numériques et bien les utiliser est une compétence majeure qui permet également aux utilisateurs d'exercer leurs droits sous forme numérique, étant donné que les interactions avec les pouvoirs publics se font désormais essentiellement en ligne.

Illustration 3. Compétences dans la politique d'éducation aux médias de Macédoine du Nord

1. Esprit critique :	adopter une réflexion de fond comme démarche personnelle et appliquer de solides principes comme critères de lecture
2. Sensibilité aux émotions :	l'intelligence émotionnelle, la créativité, l'intuition et la conscience de son propre comportement en ligne
3. Bien-être numérique :	être en mesure d'utiliser ces technologies en toute sécurité et en toute

⁶⁷

https://mediumskapismenost.mk/wp-content/uploads/2021/11/Programme_for_Promoting_Media_Literacy.pdf

⁶⁸ https://avmu.mk/wp-content/uploads/2017/06/Media-Literacy-policy_online-version.pdf



	confiance
4. Pleine citoyenneté :	apprendre à contribuer à un meilleur bien-être en matière de communication

3.2. Les mécanismes de financement

Le développement de l'éducation aux médias peuvent être financés de diverses manières, notamment par des mécanismes de financement. Fréquemment subventionnée par des gouvernements, des organisations à but non lucratif ou des entités privées, l'éducation aux médias implique en particulier d'identifier les différents besoins, c'est-à-dire les difficultés et les carences dans le paysage médiatique, et de définir les mesures à prendre pour y remédier. Les organisations concernées par l'éducation aux médias peuvent solliciter ce type de financement pour élaborer des programmes, des ateliers ou des ressources qui permettent par exemple à la population d'analyser et de comprendre les contenus médiatiques en faisant preuve d'esprit critique.

Dans certains cas, les mécanismes de financement spécifiquement destinés aux initiatives d'éducation aux médias et d'éducation au numérique peuvent être imposés ou exigés par la législation nationale. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de s'assurer que ces financements sont alloués à des besoins sociétaux essentiels et de créer un environnement financier plus stable et plus durable. Ce type de dispositif peut figurer dans la législation générale, comme en Croatie, en Allemagne et en Irlande, par exemple, mais il peut également être pris en compte, de manière plus ou moins importante, dans les stratégies et les politiques nationales, comme en Finlande.

3.2.1. La Croatie

L'article 71(2) de la loi relative aux médias électroniques (*Zakon o elektroničkim medijima*)⁶⁹ précise que les ressources du Fonds pour la promotion du pluralisme et de la diversité des médias électroniques sont allouées à des projets, programmes et contenus d'intérêt général qui visent à concevoir et à encourager des programmes d'éducation aux médias.

Le rapport présenté par la Croatie à la Commission européenne⁷⁰ indique que l'unique source de financement annuel régulier pour les projets d'éducation aux médias est fournie par l'autorité de régulation nationale, à savoir l'Agence des médias électroniques (*Agencija za elektronicke medije – AEM*). Depuis 2015, l'AEM a lancé un appel d'offres public annuel pour le cofinancement de projets d'éducation aux médias destinés aux universités, instituts, établissements d'enseignement, associations d'ONG et autres entités juridiques qui conçoivent et mettent en œuvre des projets en lien avec l'éducation

⁶⁹ [Zakon o elektroničkim medijima \(loi relative aux médias électroniques\)](#).

⁷⁰ <https://ec.europa.eu/newsroom/dae/redirection/document/96037>



aux médias, par exemple des supports pédagogiques, des séminaires, des ateliers, des conférences, des exposés ou des enquêtes. Par ailleurs, en vertu de l'article 81 de la loi relative aux médias électroniques, les fonds excédentaires de l'AEM peuvent être affectés à des projets d'éducation aux médias.

Outre ce projet annuel permanent, le financement peut également être assuré par des agences gouvernementales spécifiques de manière plus ponctuelle, notamment le ministère du Travail, l'agence du régime de retraite et l'agence de la politique familiale et sociale, qui soutiennent la concrétisation de deux projets : *Prevention, not Intervention!* (« Prévention, et non intervention ! ») et *Growing Up Without (E)Violence - Every Child's Right* (« Grandir sans violence en ligne - un droit pour chaque enfant »). Le ministère des Sciences et de l'Éducation a cofinancé la mise en œuvre de deux autres projets : *I'm Part of the World of Media* (« Je participe au monde des médias ») et *Beauty Ideals on Social Network Sites* (« Les modèles de beauté sur les sites de réseaux sociaux »).

3.2.2. La Finlande

La politique nationale d'éducation aux médias « L'éducation aux médias en Finlande », publiée par le ministère de l'Éducation et de la Culture en 2019⁷¹, précise que le manque de ressources (financières, humaines, temporelles, et matérielles, notamment) entrave bien souvent la mise en œuvre de l'éducation aux médias. Mais il est cependant toujours possible de remédier à cette situation en attribuant davantage de fonds. En Finlande, l'éducation aux médias est depuis longtemps financée par des fonds publics et privés.

Des subventions générales peuvent en effet être accordées aux organisations qui œuvrent en faveur de la jeunesse au niveau national, y compris les principales organisations d'éducation aux médias, comme la Société finlandaise pour l'éducation aux médias. Ces aides sont destinées à des projets nationaux qui contribuent à renforcer l'éducation aux médias et à développer un esprit critique à l'égard des médias auprès des citoyens de tous âges et groupes spécifiques (par exemple, les immigrants, les personnes ayant des besoins particuliers ou exposées à un risque d'exclusion). Des subventions spéciales peuvent également être allouées à des projets d'éducation aux médias organisés par des collectivités locales et des communautés.

Les bibliothèques ont elles aussi un rôle essentiel à jouer dans la promotion des compétences des citoyens en matière de médias, et des fonds pour leur modernisation ont également été attribués à des projets d'éducation aux médias et à des formations.

Le programme « *New Literacies* » élaboré par le KAVI et mis en œuvre entre 2020 et 2023 s'est vu attribuer 13 millions EUR par le ministère de de l'Éducation et de la Culture. Il visait à renforcer l'éducation aux médias, les compétences numériques et les

⁷¹ https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwibt-ikmOKEAxW06wIHHfoxBVcOFnoECBAOAO&url=https%3A%2F%2Fjulkaisut.valtioneuvosto.fi%2Fbitstream%2Fhandle%2F10024%2F162065%2FOKM_2019_39.pdf%3Fsequence%3D1%26isAllowed%3Dy&usq=AOvVaw3cp9NC1plrVhdjUD21eMKt&opi=89978449



aptitudes à la programmation des enfants et des jeunes dans les structures éducatives et d'accueil de la petite enfance et dans l'enseignement préscolaire et élémentaire. Ce financement a été divisé en deux catégories différentes : les subventions aux projets pour les agences administratives et les subventions spéciales pour les collectivités locales et autres prestataires de services éducatifs.

En 2021, un rapport du KAVI a toutefois fait remarquer que des mécanismes de financement similaires à ceux de l'éducation aux médias pour les enfants et les jeunes n'étaient toujours pas disponibles pour l'éducation aux médias des adultes⁷².

3.2.3. L'Allemagne

En Allemagne, l'article 112(1) du traité interétatique sur la radiodiffusion et les télémedias (*Medienstaatsvertrag*)⁷³ prévoit que les fonds alloués au titre de la participation définie à l'article 10 du traité interétatique sur le financement de la radiodiffusion peuvent, après autorisation spéciale du législateur de l'État, être utilisés pour des projets de promotion de l'éducation aux médias.

Les programmes, initiatives et projets fédéraux en matière d'éducation aux médias et de sécurité en ligne sont donc financés, notamment, par le budget du Plan pour l'enfance et la jeunesse de la Fédération ou par le ministère fédéral de la protection des consommateurs (*Verbraucherschutzministerium*). En revanche, les projets des offices régionaux des médias (*Landesmedienanstalten*) sont financés par les budgets de l'État fédéral ou par la redevance TV/radio (*GEZ-Gebühren*)⁷⁴. L'organisation et le financement varient toutefois considérablement d'un *Land* à un autre, si bien qu'il n'est pas possible de déterminer un chiffre uniforme en termes de financement de l'éducation aux médias.

3.2.4. La Suède

Le rapport national de la Suède sur les mesures de soutien à l'éducation aux médias et à l'information présenté à la Commission européenne au titre de l'article 33a(2) de la Directive SMA⁷⁵, indique qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune aide publique spécifiquement consacrée à des mesures d'éducation aux médias et à l'information. Le financement est assuré principalement par les activités et les mesures des autorités concernées - dont certaines sont financées par des fonds spéciaux liés à des missions gouvernementales. En 2021, le Conseil suédois des médias (*Statens medieråd*) a effectué

⁷² <https://medialukutaitosuomessa.fi/medialiteracysummary.pdf>

⁷³ https://www.die-medienanstalten.de/fileadmin/user_upload/Rechtsgrundlagen/Gesetze_Staatsvertraege/Medienstaatsvertrag_MStV.pdf

⁷⁴ [6.8 Media literacy and safe use of new media \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/newsroom/dae/redirection/document/96052)

⁷⁵ <https://ec.europa.eu/newsroom/dae/redirection/document/96052>

un exercice de cartographie de grande envergure des mesures nationales mises en œuvre pour le développement et la promotion de l'éducation aux médias et à l'information en Suède. L'étude a révélé que 70 % de ces mesures étaient financées par les acteurs de l'éducation aux médias eux-mêmes, au moyen de leurs propres fonds ou subventions, et environ 20 % par des fonds destinés à des projets spécifiques. Même si un petit nombre de mesures sont financées par les cotisations des participants ou par des contributions externes, la plupart des activités menées par les acteurs de l'éducation aux médias sont financées par des subventions publiques, bien que l'éducation aux médias ne soit pas leur objectif principal

3.3. Promouvoir les actions d'éducation aux médias

En vertu de l'article 33a de la Directive SMA, l'éducation aux médias doit être encouragée afin de sensibiliser les utilisateurs aux risques que comportent les médias et de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour faire face à ces défis. Bien que le terme de promotion fasse référence au soutien et à un encouragement en faveur de l'éducation aux médias, il peut également désigner plus spécifiquement les actions entreprises pour faire connaître les initiatives en matière d'éducation aux médias et sensibiliser le public à celles-ci⁷⁶. Il est en effet indispensable de garantir la visibilité, de susciter l'intérêt et de toucher concrètement le public. L'éducation aux médias peut donc être encouragée à différents niveaux et par divers moyens.

Illustration 4. Comment promouvoir l'éducation aux médias

Qui ?	Comment ?
<ul style="list-style-type: none"> - Les gouvernements - Les ARN - L'industrie - Les organismes spécialisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de sensibilisation (participation communautaire, événements, ateliers) - Actions de sensibilisation à l'éducation - Partenariats avec des plateformes en ligne et des médias / participation d'influenceurs - Ressources multilingues

Ce chapitre offre un certain nombre d'exemples sur la manière dont la promotion de l'éducation aux médias a été traitée dans la législation et/ou la réglementation de différents pays, ainsi que sur les mesures, les obligations ou les initiatives envisagées et sur les personnes auxquelles elles s'appliquent. La promotion de l'éducation aux médias peut être assurée soit individuellement, soit par le biais d'une coopération entre les différents acteurs du paysage audiovisuel.

⁷⁶ Selon le [dictionnaire de Cambridge](#), le substantif « promotion » est défini comme « l'action d'encourager quelque chose à se produire ou à se développer » ou « les activités visant à faire la publicité de quelque chose ».



3.3.1. Les obligations des autorités de régulation nationales

La promotion des initiatives d'éducation aux médias est une responsabilité qui incombe, dans de nombreux pays, aux instances nationales de régulation des médias. Leur contrôle du paysage médiatique audiovisuel constitue un élément essentiel pour traiter efficacement cette question et permet une diffusion efficace, généralisée et publique. La Lettonie, l'Autriche et la Croatie offrent des exemples sur la manière dont les régulateurs peuvent parvenir à cet objectif.

En **Autriche**, l'article 20a de la loi relative à KommAustria (*Bundesrecht konsolidiert : Gesamte Rechtsvorschrift für KommAustria-Gesetz*)⁷⁷ prévoit également que la RTR-GmbH a pour mission de proposer un large éventail d'informations sur l'éducation aux médias à l'ère du numérique et doit faire office de pôle de services pour les initiatives dans ce domaine. L'ARN doit également gérer un portail d'information sur les projets et les initiatives, et notamment les initiatives de promotion de l'éducation aux médias qui bénéficient d'un financement public.

De même, en **Croatie**, le Conseil des médias électroniques est tenu de promouvoir des programmes visant à développer les connaissances et les compétences en matière de médias, comme le prévoit l'article 19 (1) de la loi relative aux médias électroniques (*Zakon o elektroničkim medijima*)⁷⁸. En 2018, le régulateur **croate** (AEM) avait instauré les « Journées d'éducation aux médias » en vue de constituer une plateforme de promotion et d'organisation de projets dans ce domaine, qui sont désormais l'un des événements les plus importants en matière d'éducation aux médias en Croatie. En 2021, plus de 266 événements (conférences, ateliers, débats et autres activités) ont été organisés dans 115 villes croates, auxquels ont participé plus de 16 000 personnes⁷⁹.

Bien que la loi **lettone** relative aux médias électroniques de masse (*Elektronisko plašsaziņas līdzekļu likums*)⁸⁰ exige du Conseil national des médias électroniques de masse uniquement de « faire la promotion de l'éducation aux médias », la stratégie nationale de développement du secteur des médias électroniques pour la période 2023-2027⁸¹ donne des informations détaillées sur la manière dont cet objectif doit être atteint et sur les défis à relever. L'éducation aux médias doit notamment être soutenue au moyen de la base de données « *datubaze.neplp.lv* », créée par le Conseil national des médias électroniques de masse (*Nacionālā elektronisko plašsaziņas līdzekļu padome – NEPLP*). La stratégie pour la période 2023-2027 prévoit notamment un élargissement de ses fonctionnalités, ainsi que l'inclusion de documents issus d'autres pays baltes – en lituanien et en estonien – et la traduction des documents les plus importants en letton. Selon cette stratégie, la maintenance, la mise à jour régulière et le recours généralisé à la base de données faciliteront considérablement l'échange des expériences dans le

⁷⁷ [Loi fédérale relative à la création d'une autorité autrichienne des communications](#) (loi relative à KommAustria, KOG).

⁷⁸ [Zakon o elektroničkim medijima \(loi relative aux médias électroniques\)](#).

⁷⁹ <https://edmo.eu/resources/repositories/mapping-the-media-literacy-sector/croatia/>

⁸⁰ [Loi relative aux médias électroniques de masse](#).

⁸¹ [Stratégie nationale de développement du secteur des médias électroniques pour la période 2023-2027](#)



domaine de l'éducation aux médias et permettront à toute personne qui le souhaite d'accéder aisément à des documents émanant d'autres pays.

3.3.2. Les obligations des instances d'éducation aux médias

Dans un certain nombre de pays, la priorité donnée à l'éducation aux médias a abouti à la création de nouveaux organismes spécifiquement consacrés à cette question. Ces institutions ne sont pas nécessairement très récentes et, dans certains cas, existent déjà depuis plusieurs décennies.

La Belgique offre un parfait exemple en la matière, puisque les trois communautés ont effectivement mis en place de tels organismes.

Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias⁸² a été créé dans la **Communauté française de Belgique** dès 2008.

En **Flandre**, le Centre flamand de connaissances pour l'éducation numérique et aux médias (*Mediawijs*)⁸³ a été créé quelques années plus tard, en 2013. Il a été conçu et financé par le ministère flamand des Médias et vise à fournir à la Communauté flamande les informations et les supports nécessaires « pour utiliser et comprendre la technologie et les médias numériques de manière active, créative, critique et consciente, afin de participer à la société numérique ». En ce qui concerne la **communauté germanophone**, un centre des médias spécifique (*Medienzentrum Ostbelgien*)⁸⁴ a pour mission de promouvoir ce qu'il qualifie de « compétence en matière de médias » et propose des activités d'éducation aux médias destinées à tous les groupes d'âge.

3.3.3. Les obligations des plateformes de partage de vidéos

L'obligation de sensibiliser les utilisateurs aux mesures et outils d'éducation aux médias développés par les plateformes de partage de vidéos n'a que très rarement été traitée par la législation nationale. Quelques pays sont toutefois allés au-delà du libellé de la Directive Services de médias audiovisuels, notamment l'Autriche, la Belgique et la Pologne.

En **Autriche**, les fournisseurs de services de plateformes de partage de vidéos sont tenus, afin de sensibiliser les utilisateurs et promouvoir l'éducation aux médias, de proposer des services simples et directement disponibles - voire leurs propres services - en permanence sur leur site web, ou au minimum de faire référence au portail d'information de RTR-GmbH ainsi qu'à d'autres services pertinents proposés par des tiers,

⁸² <https://www.csem.be/>

⁸³ <https://www.mediawijs.be/en>

⁸⁴ https://ostbelgienmedien.be/desktopdefault.aspx/tabid-4434/7886_read-44477/



en les identifiant et en les présentant de manière parfaitement visible sur la page d'accueil de leur site web.

Le décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos⁸⁵ de la **Communauté française de Belgique** précise à son article 2.5-2, alinéa 2(6), qu'en plus de prendre des mesures d'éducation aux médias et de sensibiliser les utilisateurs à cette question, les fournisseurs de services de partage de vidéos doivent également veiller à ce que ces mesures soient transparentes, conviviales, d'utilisation simple et efficaces.

La loi **polonaise** relative à la radiodiffusion (*Ustawa o radiofonii i telewizji*)⁸⁶ prévoit également, à l'article 47w, que les fournisseurs de services de plateformes de partage de vidéos sont tenus de promouvoir l'éducation aux médias auprès de leurs utilisateurs en les sensibilisant aux droits et aux obligations des utilisateurs et des fournisseurs de services de plateformes de partage de vidéos.

3.3.4. La coopération entre les acteurs du paysage audiovisuel

Bien que les activités de promotion puissent être menées indépendamment par différents acteurs, tels que les autorités de régulation nationales, d'autres institutions nationales, les professionnels du secteur ou les organisations à vocation pédagogique, elles peuvent également être réalisées dans le cadre de projets de collaboration. Les cadres législatifs nationaux de certains pays exigent une coopération entre ces acteurs afin que les objectifs visés soient atteints.

À **Chypre**, l'article 18D de la loi relative à la société chypriote de radiodiffusion (*Ο περί Ραδιοφωνικού Ιδρύματος Κύπρου Νόμος*)⁸⁷ précise que la promotion de l'éducation aux médias et l'élaboration de mesures pour l'acquisition de compétences médiatiques doivent être entrepris par la société, en coopération avec l'Autorité de la radio et de la télévision (*Αρχή Ραδιοτηλεόρασης Κύπρου*). La société doit ainsi participer aux actions d'éducation aux médias que coordonne l'autorité de régulation nationale, notamment en diffusant des informations précises et conviviales auprès des citoyens et en contribuant à des campagnes de sensibilisation qui portent, notamment, sur la manière dont l'information et les contenus créatifs sont produits, valorisés et distribués dans l'environnement numérique, sur l'utilisation responsable d'internet en général, ainsi que sur le fonctionnement et l'utilisation adéquate des moteurs de recherche.

En **France**, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'autorité nationale de régulation (Arcom) et le réseau CANOPÉ, en particulier le Centre pour

⁸⁵ [Décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos - 4 février 2021](#)

⁸⁶ [Ustawa o radiofonii i telewizji \(loi relative à la radiodiffusion\)](#).

⁸⁷ [Ο περί Ραδιοφωνικού Ιδρύματος Κύπρου Νόμος \(ΚΕΦ.300Α\) \(loi relative à la société de radiodiffusion chypriote\)](#).



l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI), ont signé un accord de partenariat⁸⁸ en janvier 2023. Cette convention vise à renforcer la coopération entre le ministère, le CLEMI et l'autorité de régulation dans le domaine de l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique. À travers cet engagement, le ministère rappelle notamment son implication dans l'éducation aux médias en lui réservant une place dans les programmes de la scolarité obligatoire et du lycée et par des actions pédagogiques destinées à former les élèves à l'information et à développer leur esprit critique, tout en leur expliquant comment utiliser l'information et l'univers numérique de manière responsable et citoyenne. Dans le cadre de cette convention, les parties ont décidé de coopérer dans différents domaines, notamment pour soutenir les actions menées par les autres parties, ainsi que pour élaborer ensemble des initiatives pédagogiques en matière d'éducation aux médias et pour partager leurs expériences.

Une autre convention de partenariat⁸⁹ a été signée en mars 2023 entre le CELSA Sorbonne Université et l'Arcom. Ainsi, l'Arcom s'engage notamment à mettre à la disposition des équipes pédagogiques les ressources disponibles sur ses domaines d'expertise, à organiser des formations pour les étudiants et à participer à des événements pédagogiques ponctuels.

Un autre partenariat⁹⁰ a été signé en janvier 2024 entre l'Arcom et ARTE. ARTE Éducation, filiale de la chaîne culturelle européenne ARTE, collaborera ainsi avec l'Arcom pour promouvoir l'éducation aux médias et à l'information, ainsi qu'à la citoyenneté numérique, en proposant de nouvelles ressources pédagogiques sur la plateforme Educ'ARTE, spécialement conçues pour les établissements francophones de l'enseignement secondaire.

Alors que les ONG, les universités et les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle majeur dans le paysage **letton**, la stratégie nationale pour la période 2023-2027 souligne l'importance de promouvoir l'éducation aux médias et l'acquisition de compétences en la matière dans tous les groupes d'âge au sein du système éducatif conventionnel. Le rôle du ministère de l'Éducation et des Sciences et du ministère de la Culture dans le domaine de l'éducation aux médias est également mis en évidence, et une coopération étroite avec ces ministères devrait être encouragée afin de renforcer la mise en œuvre des politiques d'éducation aux médias à tous les niveaux.

[88 Convention de partenariat du 17 janvier 2023 entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Arcom dans le domaine de l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique.](#)

⁸⁹ [Convention entre le CELSA Sorbonne Université et l'Arcom dans le domaine de l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique.](#)

⁹⁰ [ARTE Education et l'Arcom signent un partenariat et s'engagent conjointement pour l'Education aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique, Arcom et ARTE, 16 janvier 2024.](#)

4. L'importance des évaluations

L'éducation aux médias peut varier en fonction du paysage médiatique national et du contexte culturel ou politique. Par exemple, dans les pays où la polarisation politique, le contrôle ou la censure sont particulièrement marqués, la pensée critique, la vérification des faits et la capacité à naviguer parmi des contenus biaisés ou à sensation peuvent s'avérer plus indispensables que dans d'autres pays. Il est donc primordial d'adapter les initiatives d'éducation aux médias aux besoins spécifiques d'un pays. Cette démarche permet de s'assurer que les compétences acquises sont adaptées et efficaces dans cet environnement spécifique. Dans ce scénario, la mise en œuvre d'un cadre d'évaluation complet se révèle essentielle pour garantir un véritable impact sur le paysage audiovisuel actuel, ainsi que pour mesurer le taux de réussite des initiatives réalisées. L'évaluation peut intervenir à différents stades : en amont, pendant et après la conception et la mise en œuvre des programmes d'éducation aux médias.

L'évaluation peut contribuer à :

- comparer l'offre médiatique existante et le mode de consommation des médias ;
- identifier les défis et les points à améliorer ;
- définir des objectifs précis ;
- déterminer les moyens techniques et financiers nécessaires pour y répondre ;
- évaluer leur impact après leur mise en œuvre.

Si aucun cadre juridique supranational n'exige concrètement un tel processus d'évaluation, certains pays ont néanmoins abordé la question dans leur législation primaire ou secondaire. Certains pays, comme la Lettonie, la Slovaquie et la Pologne, exigent une évaluation en amont pour évaluer l'état de l'environnement médiatique ou le niveau d'éducation aux médias, ou demandent des recommandations sur la manière d'évaluer les activités ou les initiatives (comme le Royaume-Uni). Dans d'autres cas, dont la Lituanie, il est demandé d'évaluer la mise en œuvre des activités d'éducation aux médias et leur impact.



4.1. Les exigences de la législation nationale

En **Lituanie**, la loi relative à la fourniture d'informations au public (*Lietuvos Respublikos visuomenės informavimo įstatymas*)⁹¹ impose à l'autorité chargée par le Gouvernement de l'information publique, en coopération avec d'autres organisations, d'évaluer à intervalles réguliers la mise en œuvre des activités d'éducation aux médias et leur impact sur le public.

En **Pologne**, l'article 6-2(14) de la loi relative à la radiodiffusion (*Ustawa o radiofonii i telewizji*)⁹² précise que les tâches du Conseil national de la radiodiffusion, à savoir l'autorité de régulation nationale, incluent l'examen et l'évaluation de la situation de l'éducation aux médias, et notamment l'évaluation des actions des fournisseurs de services de médias et des fournisseurs de services de partage de vidéos sur internet en la matière.

La loi **slovaque** relative aux services de médias et visant à modifier et compléter certaines lois (*Zakon o mediálnych službách a o zmene a doplnení niektorých zákonov*)⁹³ exige un processus d'évaluation en amont, afin d'apprécier la situation de l'environnement médiatique, plutôt qu'une évaluation des mesures adoptées et de leur impact. L'article 110(3)g) prévoit notamment que les compétences de l'autorité de régulation nationale englobent également le lancement et la réalisation d'activités de recherche et d'analyse sur les médias afin de contrôler et d'évaluer la situation de l'environnement médiatique, y compris en matière d'éducation aux médias.

Au **Royaume-Uni**, l'Ofcom, le régulateur britannique des médias, est notamment chargé de rédiger une déclaration sur l'éducation aux médias dans le cadre de son rapport annuel au secrétaire d'État, aux ministres écossais et gallois et au ministre de l'Économie d'Irlande du Nord (paragraphe 12 de l'annexe de la loi de 2002 relative à l'Ofcom)⁹⁴. L'Ofcom est en effet tenu d'élaborer, d'examiner et de réviser à intervalles réguliers une déclaration dans laquelle il recommande à d'autres acteurs, y compris les fournisseurs de services réglementés, de concevoir, de mener et d'évaluer des activités ou des initiatives relatives à l'éducation aux médias dans le cadre des services soumis à la réglementation. Cette déclaration vise tout particulièrement à résumer les actions entreprises au cours de l'exercice financier auquel le rapport se rapporte (qui prend fin le 31 mars) dans le cadre des obligations de l'Ofcom en matière de promotion de l'éducation aux médias, ainsi qu'à évaluer les progrès effectués dans la poursuite des objectifs et des priorités définis dans la stratégie de l'année en question en matière d'éducation aux médias (article 11 (AD) et 11A (6) à (8) de la loi relative aux communications)⁹⁵.

⁹¹ Article 45 - 2. (4) de la loi n° I-1418 relative à la fourniture de l'information au public de la République de Lituanie.

⁹² [Ustawa o radiofonii i telewizji \(loi relative à la radiodiffusion\)](#).

⁹³ [Zakon o mediálnych službách a o zmene a doplnení niektorých zákonov \(loi du 22 juin 2022 relative aux services de médias et visant à modifier et compléter certaines lois\)](#).

⁹⁴ [Office of Communications Act 2002 \(loi de 2002 relative à l'Office des communications \(Ofcom\)\)](#).

⁹⁵ [Communications Act 2003 \(loi relative aux communications de 2003\)](#).



Ce type d'obligation d'évaluation peut également être prévu par une réglementation, comme c'est le cas **en Lettonie**. La stratégie nationale de développement du secteur des médias électroniques pour la période 2023-2027 (*Elektronisko plašsaziņas līdzekļu nozares attīstības nacionālā stratēģija 2023.-2027.gadam*)⁹⁶ énonce à l'article [A-3-4] qu'afin de garantir la mise en œuvre d'activités d'éducation aux médias qui reposent sur des données, y compris si un financement est octroyé, une étude des niveaux d'éducation aux médias dans la société, comportant des aspects qualitatifs et quantitatifs, doit être réalisée au moins tous les deux ans. Il convient que cette étude utilise la méthodologie élaborée par le groupe de travail d'experts en 2022. Une fois réalisée et compilée, les résultats de l'étude doivent être présentés aux parties prenantes et servir à déterminer les nouvelles mesures à prendre pour promouvoir l'éducation aux médias.

4.2. La mise en œuvre pratique

Parmi les mesures prises dans le cadre de la loi relative aux communications, l'Ofcom, a publié en février 2023 une boîte à outils visant à évaluer les interventions en matière d'éducation aux médias⁹⁷, qui a été révisée en novembre 2023. Cette boîte à outils a pour objectif de fournir des conseils à tous ceux qui organisent des activités d'éducation aux médias numériques afin qu'ils puissent évaluer leurs propres projets et partager leurs conclusions avec d'autres afin d'améliorer l'efficacité des futurs projets. Elle met l'accent sur trois étapes fondamentales : la préparation, la mise en œuvre, l'apprentissage et le partage. L'Ofcom souligne l'importance de partager les informations recueillies au cours du processus d'évaluation afin de contribuer à l'amélioration des futures initiatives d'éducation aux médias par la transmission de précieuses informations.

Les situations et les concepts décrits sont étayés par des définitions et des exemples théoriques, et des liens vers d'autres rapports, articles et outils sont également proposés. La boîte à outils est également complétée par deux bibliothèques en ligne, qui permettent d'effectuer des recherches sur les initiatives et les études en matière d'éducation aux médias⁹⁸.

En **Flandre**, le centre flamand de connaissances pour l'éducation au numérique et aux médias *Mediawijs* collabore depuis 2015 avec plusieurs partenaires pour évaluer l'éducation aux médias en Flandre. Ensemble, ils étudient les conditions d'utilisation des médias et les habitudes de consommation des médias de la population au moyen de sondages bisannuels. Le centre a également œuvré à l'élaboration d'un « modèle de compétences en matière d'éducation aux médias »⁹⁹. Ce projet est un précieux outil

⁹⁶ *Elektronisko plašsaziņas līdzekļu nozares attīstības nacionālā stratēģija 2023.-2027.gadam*)⁹⁶ ([Stratégie nationale de développement du secteur des médias électroniques pour la période 2023-2027](#)).

⁹⁷ <https://www.ofcom.org.uk/research-and-data/media-literacy-research/toolkit>

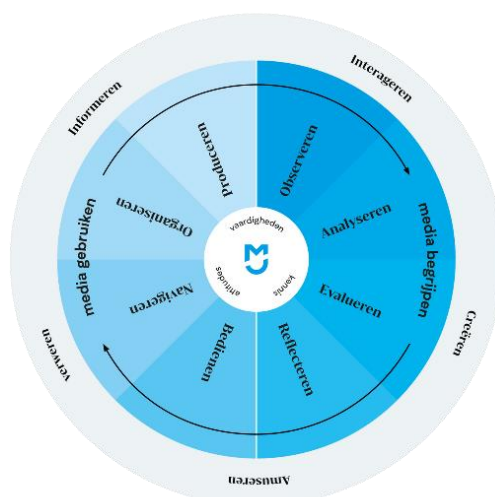
⁹⁸ <https://www.ofcom.org.uk/research-and-data/media-literacy-research/toolkit/initiatives-library> et <https://www.ofcom.org.uk/research-and-data/media-literacy-research/toolkit/research-library>

⁹⁹ <https://www.mediawijs.be/en/competentiemodel>

d'évaluation, qui fournit notamment des éléments d'orientation pour le développement de nouveaux projets et outils.

Mediawijs compare le visuel circulaire ci-dessous à une pizza et, comme pour une pizza, les initiatives d'éducation aux médias diffèrent d'une personne à l'autre, en fonction de leurs préférences et de leur situation. Ce modèle peut donc être utilisé comme point de départ pour formuler un cadre permettant d'atteindre ses objectifs de manière efficace et efficiente en fonction du support, du groupe cible et du contexte. En fonction des objectifs à atteindre, les projets porteront sur différentes sous-compétences. Une « courbe d'apprentissage »¹⁰⁰ a été tirée du modèle de compétences d'éducation aux médias, qui identifie les compétences et les connaissances que les enfants devraient idéalement avoir maîtrisées à tel ou tel âge.

Illustration 5. Le modèle de compétences en matière d'éducation aux médias



Source : *Mediawijs – Le modèle de compétences en matière d'éducation aux médias.*

Illustration 6. Zoom sur Le modèle de compétences en matière d'éducation aux médias

Le modèle de compétences en matière d'éducation aux médias				
OBJECTIFS MÉDIATIQUES				
Informer	Interagir	Créer	Amuser	Se défendre
GROUPES DE COMPÉTENCES				
Utilisation des médias		Compréhension des médias		

¹⁰⁰ <https://www.mediawijs.be/en/node/300>



SOUS-COMPÉTENCES	
Manipulation	Observation
Navigation	Analyse
Organisation	Évaluation
Production	Réflexion

Source : Mediawijs – *Le modèle de compétences en matière d'éducation aux médias.*

Le modèle de compétences peut également servir à mesurer l'impact des projets et des outils d'éducation aux médias. Il constitue la base de l'assistant *Betternet Impact Wizard*¹⁰¹, un outil permettant de mesurer l'efficacité d'une initiative.

¹⁰¹ Au moment de la rédaction du présent document, l'outil *Better Impact Wizard* n'était pas accessible.

5. Donner aux utilisateurs les plus vulnérables les moyens d'exercer une pensée critique

La pensée critique a toujours été la pierre angulaire de l'éducation aux médias. En effet, lorsque l'on est confronté à un flux constant et débordant d'informations, il est essentiel d'être capable de les appréhender et de les décrypter avec un regard critique.

Même si tous les groupes de la population sont concernés par la nécessité de développer leur esprit critique, il est fondamental de s'attaquer au problème à la racine. Il est indispensable d'aider les jeunes à acquérir les compétences dont ils auront besoin pour analyser de manière critique toutes les informations auxquelles ils seront confrontés tout au long de leur vie. À cette fin, il convient de former les fournisseurs de médias et les utilisateurs à faire preuve d'esprit critique et de responsabilité. Comme les utilisateurs peuvent désormais également endosser le rôle de créateur et de fournisseur d'informations/de contenus, il devient d'autant plus important de leur donner les moyens d'acquérir les compétences appropriées. Toute pensée critique suppose donc un certain sens des responsabilités.

Mais alors que la question de l'éducation aux médias et de la désinformation a en effet principalement été examinée sous l'angle des mineurs, qui sont un groupe cible facilement accessible par le biais de l'éducation traditionnelle, l'attention se reporte peu à peu sur un autre groupe vulnérable. En effet, avec la multiplication des sources numériques, les personnes âgées sont de plus en plus souvent amenées à interagir avec les médias en ligne, notamment du fait qu'elles sont consommatrices d'une grande quantité d'informations et qu'elles s'intéressent de très près aux actualités et aux questions qui présentent un intérêt pour la société¹⁰². L'accent est souvent mis en premier sur la maîtrise du numérique, de manière à doter les personnes âgées des compétences nécessaires pour exploiter les outils numériques, accéder aux sites web gouvernementaux et interagir avec diverses sources de médias en ligne. Cependant, au-delà des compétences numériques essentielles, les personnes âgées peuvent également être confrontées à des risques accrus en termes de désinformation, du fait de leur manque d'évaluation critique et de discernement lorsqu'elles consultent des informations sur internet. Les risques auxquels sont confrontées les personnes âgées tiennent également à leurs habitudes de consommation, qui sont profondément ancrées dans les formats

¹⁰² « L'éducation aux médias pour les seniors en Espagne », Charo Sádaba, Media&Learning, novembre 2023.

traditionnels de médias comme la presse, la radio et la télévision. Le désapprentissage et le réapprentissage sont donc fondamentaux à ces âges.

5.1. Les compétences en matière de pensée critique

La pensée critique est donc un élément essentiel pour être en mesure de bien appréhender les contenus des médias et de les parcourir en toute sécurité. Elle permet également de favoriser l'émergence d'une citoyenneté plus avisée, mieux informée et plus résiliente. En développant ces compétences, les utilisateurs sont en mesure de :

- reconnaître les différents types de contenus médiatiques et évaluer leur véracité, leur fiabilité et leur rapport qualité-prix ;
- se forger des opinions indépendantes ;
- s'interroger sur les motivations des producteurs de contenus de manière à faire des choix en toute connaissance de cause lors de la sélection et de l'utilisation des contenus.

Plus précisément, une évaluation critique des contenus de médias et d'information devrait permettre aux utilisateurs d'identifier les partis pris, les techniques de manipulation, les communications commerciales audiovisuelles insidieuses, les fausses informations et la désinformation, et d'établir une distinction entre les éléments factuels et les opinions. Les mineurs et les jeunes utilisateurs consomment de plus en plus de contenus audiovisuels et ce, à un âge de plus en plus précoce, si bien qu'ils sont toujours plus confrontés à ce type de situations. Il est par conséquent essentiel de veiller à ce qu'ils soient en mesure de reconnaître et de mesurer les dangers que peuvent comporter les médias en ligne. De nombreuses initiatives ont été mises en place au niveau national pour traiter ces questions et permettre ainsi aux jeunes utilisateurs d'avoir les connaissances nécessaires pour y faire face. La quatrième édition de la Stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants (*Better Internet for Kids – BIK*)¹⁰³, publiée en mai 2023, indique que la Pologne, l'Espagne, l'Estonie et la Slovaquie ont déclaré avoir mis en place de nouvelles activités visant à encourager la pensée critique à l'égard des médias et à permettre une évaluation de la véracité et de la fiabilité des contenus au cours des 12 derniers mois.

Les initiatives en matière de pensée critique peuvent être intégrées dans le programme d'éducation de la petite enfance, en mettant l'accent sur des outils et des activités spécifiques qui soient adaptés à l'âge des enfants et qui permettent de leur présenter les principes de base. Elles peuvent également prendre la forme de sessions d'apprentissage interactives, avec des activités qui amènent les mineurs à analyser, à s'interroger et à créer des contenus médiatiques. Un environnement convivial qui encourage la discussion et le dialogue joue également un rôle déterminant dans

¹⁰³ O'Neill, B., Dreyer, S. and Dinh, T. (2023). *The Better Internet for Kids Policy Map*, Fourth edition. [European Schoolnet, disponible sur : https://www.betterinternetforkids.eu/bikmap](https://www.betterinternetforkids.eu/bikmap).



l'acquisition des compétences nécessaires par les utilisateurs. L'implication des parents et des enseignants est un élément essentiel, car ils sont les principaux acteurs de l'éducation des jeunes générations et des générations précédentes. Il est toutefois relativement complexe de vérifier qu'ils sont suffisamment qualifiés pour le faire. En conséquence, des ressources et des conseils sont mis au point pour former les éducateurs et leur procurer les outils appropriés pour renforcer l'éducation des enfants.

Les initiatives d'éducation aux médias peuvent être développées dans le cadre des programmes éducatifs conventionnels, mais elles peuvent également prendre la forme d'une éducation non conventionnelle, c'est-à-dire des activités pédagogiques organisées en dehors du système scolaire officiel. Dans la Déclaration européenne sur les droits et principes numériques¹⁰⁴, publiée en 2023, le Parlement européen, le Conseil et la Commission s'engagent à « soutenir les efforts qui permettent à tous les apprenants et les enseignants d'acquérir et de partager les aptitudes et compétences numériques nécessaires, y compris l'éducation aux médias et la pensée critique, pour participer activement à l'économie, à la société et aux processus démocratiques ». Le plan d'action en faveur des médias et de l'audiovisuel¹⁰⁵ publié par la Commission européenne en 2020 prévoit en outre que « [l']éducation aux médias devrait être intégrée dans les programmes scolaires pour permettre aux enfants d'utiliser les services médiatiques de manière responsable et d'être mieux armés pour faire face aux menaces de la violence en ligne et de la désinformation ». Le projet d'éducation à la citoyenneté numérique (ECN)¹⁰⁶ piloté par le Conseil de l'Europe propose une approche globale visant à développer les compétences et les connaissances indispensables dans le monde connecté d'aujourd'hui et à promouvoir les valeurs et les comportements qui permettront de les utiliser à bon escient et avec discernement. L'éducation aux médias, et plus précisément la capacité à développer un esprit critique, fait partie de ses dix domaines d'action. Le Conseil de l'Europe a également initié le réseau des promoteurs de l'éducation aux médias, un réseau informel de professionnels de l'éducation, afin de faciliter la mise en œuvre de l'éducation aux médias dans les établissements scolaires et dans des contextes d'apprentissage non conventionnel et/ou informel¹⁰⁷.

5.2. L'autonomisation des mineurs

Depuis plusieurs années, les mineurs constituent une priorité, et la majorité des initiatives d'éducation aux médias ciblent en effet la jeunesse. Il est primordial de fournir aux mineurs les outils et les connaissances nécessaires pour qu'ils puissent faire face aux

¹⁰⁴ [Déclaration sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique 2023/C 23/01.](#)

¹⁰⁵ [Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, COM\(2020\) 784 final, 3 décembre 2020, Les médias européens dans la décennie numérique : un plan d'action pour soutenir la reprise et la transformation.](#)

¹⁰⁶ <https://www.coe.int/fr/web/digital-citizenship-education/the-concept>

¹⁰⁷ <https://www.coe.int/fr/web/digital-citizenship-education/promoters>



risques auxquels ils pourraient être confrontés à travers les médias, surtout lorsqu'ils sont encore en phase d'apprentissage et de découverte de leur environnement.

En mars 2024, la Stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants (*Better Internet for Kids – BIK*), adoptée par la Commission européenne en 2022¹⁰⁸, a lancé la campagne *#MediaSmartOnline* en Tchécoslovaquie, en Irlande et en Pologne, en partenariat avec le réseau de centres pour un internet plus sûr (*Safer Internet Centres*)¹⁰⁹. Cette étape de cinq semaines était un test pilote préalable au lancement du projet dans toute l'Europe en 2025. La campagne a pour objectif de faire connaître l'ensemble des actions et initiatives d'éducation aux médias actuellement disponibles pour les enfants et les jeunes, ainsi que pour ceux qui contribuent à leur perfectionnement (parents et tuteurs, enseignants et éducateurs).

5.2.1. La prise en compte de la pensée critique dans les programmes de l'enseignement conventionnel

L'intégration de l'éducation aux médias dans l'éducation traditionnelle garantit une approche structurée et globale pour le développement des compétences fondamentales à tous les âges. Cette intégration permet aux établissements scolaires et universitaires de veiller à ce que l'éducation aux médias soit systématiquement dispensée et évaluée.

Au **Danemark**, l'éducation aux médias et l'éducation au numérique occupent une place centrale dans le système éducatif conventionnel, puisqu'elles sont intégrées dans l'enseignement secondaire supérieur général et professionnel depuis un certain nombre d'années. La stratégie danoise de croissance numérique pour la période 2018-2025 prévoit d'inclure l'éducation aux médias dans les programmes de l'enseignement secondaire supérieur général. La plateforme *Social Star*¹¹⁰, qui propose des outils pédagogiques aux enfants et aux jeunes âgés de 13 à 17 ans, figure parmi les initiatives mises en œuvre à cet effet. Selon le rapport de l'EDMO sur l'éducation aux médias au Danemark¹¹¹, *Social Star* leur enseigne, par le biais de diverses activités, à naviguer en ligne et à faire preuve d'esprit critique à l'égard des médias sociaux, de la publicité insidieuse et du placement de produits par les influenceurs sur YouTube.

En **France**, le CLEMI¹¹² est responsable de l'éducation aux médias et à l'information dans le système éducatif français. Il a notamment pour mission de produire et de diffuser des ressources permettant de soutenir des initiatives auprès des élèves, de la maternelle au lycée, destinées à leur apprendre comment utiliser les médias de manière responsable

¹⁰⁸ <https://www.betterinternetforkids.eu/>

¹⁰⁹ <https://www.betterinternetforkids.eu/mediasmartonline>

¹¹⁰ https://portals.clio.me/dk/dansk/7-10/forloeb/show-unitplan/?unit_plan=f32bc5f5-19d1-4721-a501-f27030504680&is_preview=1

¹¹¹ <https://edmo.eu/resources/repositories/mapping-the-media-literacy-sector/denmark/>

¹¹² <https://www.clemi.fr/>



afin de forger leur esprit critique, quel que soit le support d'information ou de communication utilisé (presse écrite, audiovisuel, internet et les réseaux sociaux).

Selon la fiche pays de l'EDMO sur l'éducation aux médias dans le paysage français¹¹³, la démarche du CLEMI est davantage axée sur les compétences que sur les outils, et vise à transmettre aux enfants les compétences nécessaires pour remettre en question et vérifier l'information à laquelle ils ont été exposés. La « Semaine de la presse et des médias dans l'École » est organisée chaque année par le CLEMI. Cette initiative a pour objectif d'aider les élèves, de la maternelle au lycée, à comprendre et décrypter l'univers des médias, à apprendre comment vérifier les sources et les informations, à développer leur intérêt pour l'actualité et à forger leur propre identité de citoyen. La 35^e édition s'est tenue du 18 au 23 mars 2024 sur le thème « L'info sur tous les fronts ». Comprendre comment l'information est produite est en effet indispensable pour que les élèves puissent exercer leur esprit critique face au flux d'informations auquel ils sont exposés.

Par ailleurs, les projets du CLEMI comprennent notamment des ateliers de réflexion critique (Ateliers Déclic'Critique) qui présentent des cas concrets d'éducation aux médias et à l'information pour aider les enseignants, ainsi que des jeux, tels que « Qu'est-ce que tu fabriques ? », qui apprennent aux élèves à faire la distinction entre la publicité et l'information.

En **Macédoine du Nord**, l'éducation aux médias n'est intégrée en tant que telle dans aucun des programmes éducatifs officiels. Pourtant, la stratégie et le plan d'action en matière d'éducation pour la période 2018-2025¹¹⁴ ont notamment pour objectif de « développer les compétences génériques et fondamentales des élèves (et de tous les apprenants), afin qu'ils acquièrent une pensée critique et deviennent des participants actifs et impliqués dans la vie de la société ». L'une de ses priorités consiste précisément à enrichir le contenu de l'enseignement primaire, et plus spécifiquement à « développer des compétences fondamentales et générales telles que l'aptitude des élèves à la réflexion critique et à la résolution de problèmes, le respect de la diversité et du multiculturalisme, ainsi que l'acquisition de valeurs et de principes démocratiques ».

5.2.2. La question de la pensée critique dans l'éducation informelle

La mise en œuvre de l'éducation aux médias dans l'éducation informelle permet de cibler un public plus vaste, réparti dans différents groupes socio-démographiques¹¹⁵. L'éducation informelle autorise également des approches plus souples pour répondre rapidement aux

¹¹³ <https://edmo.eu/resources/repositories/mapping-the-media-literacy-sector/france/>

¹¹⁴ Stratégie et plan d'action en matière d'éducation pour la période 2018-2025, République de Macédoine, disponible en anglais.

¹¹⁵ <https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/74708/MPM2022-TheCzechRepublic-EN.pdf?sequence=1&isAllowed=y>



nouvelles évolutions des médias et aux besoins et intérêts spécifiques des apprenants, tout en encourageant les citoyens à approfondir leurs compétences en matière d'éducation aux médias au-delà de l'éducation traditionnelle. Toutefois, la mise en œuvre de l'éducation aux médias et la tentative de doter les utilisateurs des compétences appropriées pour utiliser les médias peuvent également entraîner un certain nombre de difficultés. Selon le rapport national de l'EDMO sur l'éducation aux médias en République tchèque, les institutions éducatives et médiatiques, les ONG et le secteur public sont particulièrement préoccupés par ce problème. Les paragraphes suivants présentent des exemples de projets d'éducation informelle en Irlande et au Luxembourg.

En **Irlande**, le rapport national 2022 de l'Observatoire du pluralisme¹¹⁶ a spécifiquement mis en évidence le fait que les risques associés à l'éducation aux médias avaient reculé par rapport à 2020, notamment en raison des progrès réalisés en matière d'éducation informelle aux médias. Ces initiatives sont essentiellement pilotées dans le cadre du projet *Media Literacy Ireland* (MLI)¹¹⁷, financé par la BAI (aujourd'hui la *Coimisiún na Meán*), une coalition informelle d'organisations et de personnes qui œuvrent ensemble, sur la base du volontariat, à la promotion de l'éducation aux médias en Irlande. Le rapport national pour l'année 2023 révèle toutefois qu'« il reste encore beaucoup à faire, notamment pour ce qui est de généraliser l'éducation critique aux médias comme compétence d'apprentissage tout au long de la vie et à l'égard de l'émergence des discours de haine à caractère identitaire »¹¹⁸.

Le projet MLI a notamment soutenu la campagne « *Be Media Smart* »¹¹⁹, qui vise à faire prendre conscience de l'importance de vérifier les informations, à donner des conseils sur la manière de vérifier l'exactitude et la fiabilité des informations et à orienter les citoyens vers d'autres sources d'aide et de formation. Cette initiative est soutenue par un large éventail de membres, parmi lesquels des médias, des organisations de la société civile, des bibliothèques et des établissements d'enseignement, de formation et de recherche. En octobre 2023, elle a lancé la campagne « *Stop/Think/Check* »¹²⁰, dans le but d'encourager le public à réfléchir aux informations qu'il consulte, à en vérifier la source, l'exactitude et la fiabilité et à réduire ainsi l'impact de la désinformation et des fausses informations.

Stop/Think/Check offre notamment les fonctionnalités suivantes :

- des astuces pour mieux évaluer l'exactitude et la fiabilité de l'information ;
- des renseignements sur les formations gratuites en ligne et au niveau local ;
- des espaces d'échange avec des spécialistes de l'initiative « *Be Media Smart* ».

¹¹⁶ <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/74693>

¹¹⁷ <https://www.medialiteracyireland.ie/>

¹¹⁸ <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/75726>

¹¹⁹ <https://www.bemediasmart.ie/>

¹²⁰ <https://www.bemediasmart.ie/>



La campagne a été largement diffusée dans tous les médias (télévision, radio et publications de presse dans toutes les collectivités locales, ainsi que dans les médias privés, publics et sociaux - en irlandais et en anglais) en octobre et novembre 2023.

En **Norvège**, l'organisme de régulation *Medietilsynet* a lancé une initiative comparable, *Stopp. Tenk. Sjekk* (« Stop. Réfléchissez. Vérifiez. »), qui souligne l'importance d'une évaluation critique des informations avant de les partager, compte tenu de la prévalence des fausses informations et de la désinformation¹²¹. Cette campagne permet aux citoyens d'évaluer leurs propres capacités à identifier les fausses informations à l'aide d'un test et dispense des conseils à travers six questions essentielles :

- L'histoire suscite-t-elle de vives émotions ? (Stop)
- L'histoire semble-t-elle peu probable ? (Stop)
- Est-ce que vous pensez que l'image est authentique ? (Réfléchissez)
- Le récit cherche-t-il à vous influencer ? (Réfléchissez)
- Le récit a-t-il été publié ailleurs ? (Vérifiez)
- Qui est le véritable auteur de l'histoire ? (Vérifiez)

Au **Luxembourg**, le Service national de la jeunesse (SNJ) intervient dans le domaine de l'éducation non formelle, en proposant aux jeunes des activités complémentaires aux programmes scolaires et en les aidant à devenir des citoyens responsables, attentifs et capables de faire preuve d'esprit critique. Parmi ses cinq domaines d'action, il répond notamment aux questions relatives aux médias, à la réalité des images audiovisuelles et aux risques de leur manipulation. En 2021, le SNJ a publié le cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes¹²², qui explique comment et dans quels domaines les programmes éducatifs peuvent être renforcés. L'éducation aux médias est envisagée dans le domaine d'action « langue, communication et médias » et est traitée dans le contexte de la petite enfance, des enfants d'âge scolaire et des jeunes. Ce cadre fixe une série d'objectifs et de principes pédagogiques pour les services d'éducation et de garde d'enfants, les mini-crèches, les assistants parentaux et les services à la jeunesse.

Parmi les initiatives lancées dans le paysage luxembourgeois figure également *BEE SECURE*. Ce projet a été initié par le ministère de l'Économie et le ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région et mis en œuvre par le SNJ et le service d'assistance *Kanner-JugendTelefon* (KJT), en partenariat avec l'Agence luxembourgeoise de cybersécurité, la police luxembourgeoise et le ministère public du Grand-Duché de Luxembourg. *BEE SECURE* vise à sensibiliser le grand public à une utilisation prudente et responsable des technologies numériques et à autonomiser les enfants, les jeunes et les personnes qui les entourent (parents, enseignants, éducateurs et autres). Le rapport d'activité 2023 de *BEE SECURE*¹²³ rappelle notamment que les formations *BEE SECURE*

¹²¹ <https://www.medietilsynet.no/digitale-medier/kritisk-medieforstaelse/stop-think-check-en/>

¹²² [Cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et Service national de la jeunesse.](#)

¹²³ [Rapport d'activité annuel 2023 de BEE SECURE.](#)



« visent avant tout à promouvoir et à renforcer l'esprit critique à l'égard des contenus et des activités en ligne. Cette démarche est fondamentale pour une bonne gestion des risques liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ». Outre un nombre relativement élevé de sessions de formation dispensées dans le cadre de l'éducation traditionnelle, *BEE SECURE* assure des formations dans les systèmes d'éducation non formelle, comme les garderies périscolaires ou les centres de jeunesse.

5.3. L'autonomisation des personnes âgées

Si les cibles des initiatives d'éducation aux médias ont évolué ces dernières années, plusieurs études ont cependant montré que les personnes âgées ne sont pas le premier groupe cible et ne constituent en fait qu'une minorité¹²⁴. Le rapport 2020 de l'ERGA indiquait que « l'un des plus grands défis, [...] consiste à déterminer comment parvenir à atteindre le plus grand nombre possible de groupes cibles dans la société, et notamment les personnes âgées »¹²⁵. Plus récemment, en 2023, le Conseil de l'Europe a une nouvelle fois rappelé que « jusqu'à récemment, peu d'efforts [avaient] été faits pour renforcer les connaissances et les compétences parmi les générations plus âgées ». Un changement de mentalité a toutefois été observé depuis la pandémie de COVID-19 et la prise de conscience du fait que les compétences en matière de médias numériques sont indispensables à toutes les générations¹²⁶. En mars 2024, la *Deutsche Welle Akademie* a constaté, après avoir passé en revue les études existantes sur l'éducation aux médias des adultes de plus de 60 ans, que peu de travaux portaient sur l'éducation aux médias des personnes âgées, que de nombreuses initiatives destinées aux personnes âgées se concentraient sur l'éducation aux médias numériques plutôt que sur l'éducation aux médias en général, et que la plupart des études réalisées jusqu'à présent se limitaient aux pays de l'hémisphère nord¹²⁷.

Même si elles sont encore peu répandues, les initiatives d'éducation aux médias qui permettent aux personnes âgées de développer leur esprit critique afin de lutter contre la désinformation, et donc d'utiliser à bon escient leurs droits à la liberté d'expression et à la liberté de recevoir et de transmettre des informations, se multiplient tout de même au niveau national, comme en Tchéquie et en Espagne, ainsi que dans le cadre de projets de coopération.

¹²⁴ <https://rm.coe.int/digital-literacy-for-seniors-print/1680a6ce9e>

¹²⁵ ERGA (2021), *Improving Media Literacy campaigns on disinformation* (Promouvoir les campagnes d'éducation aux médias pour lutter contre la désinformation).

¹²⁶ <https://rm.coe.int/digital-literacy-for-seniors-print/1680a6ce9e>

¹²⁷ « *Digital Media and Information Literacy for adults over 60: Five insights for media development* (Éducation aux médias numériques et à l'information pour les adultes de plus de 60 ans : cinq pistes à explorer pour l'évolution des médias) », Rose Kimani, *Akademie.dw*, 13 mars 2024.



5.3.1. La Tchéquie

Ces dernières années, la Tchéquie a œuvré à l'élaboration et à la promotion d'initiatives d'éducation aux médias destinées en particulier aux groupes les plus vulnérables, à savoir les jeunes et les personnes âgées.

Le projet Medgram¹²⁸, « Éducation aux médias : interaction et accessibilité pour tous » (« *Media Literacy: Interactive and Accessible to All* »), qui a été lancé en 2023, cible en particulier les personnes âgées de 65 ans et plus et consiste en un programme de cours en ligne gratuits et interactifs (MOOC) spécialement conçus pour ces personnes. Le projet a été soutenu par *Norway Grants*¹²⁹ et a impliqué la participation de deux universités tchèques et d'une université norvégienne. Le programme couvre six thèmes majeurs : Introduction, Médias traditionnels et nouveaux médias, Désinformation, Éveil de la pensée critique, Techniques de manipulation et Comportements sur les médias sociaux. Chaque module comporte une vidéo et un commentaire. Les vidéos mettent en scène des lycéens et des personnes âgées et présentent le point de vue de leur génération sur l'éducation aux médias. Le MOOC s'inscrit notamment dans le cadre de l'Université virtuelle pour le troisième âge (VU3V)¹³⁰ de la Faculté d'économie et de gestion de l'Université tchèque des Sciences de la vie de Prague. Ce programme offre aux personnes âgées une formation générale, ludique et non professionnelle de niveau universitaire. L'éducation aux médias pour les seniors a également été reprise par d'autres acteurs du paysage médiatique et pédagogique tchèque. Depuis avril 2023, *Transitions*¹³¹, une organisation chargée de promouvoir un journalisme d'investigation indépendant et professionnel, et *Elpida*¹³², un acteur de premier plan dans le domaine de l'éducation des seniors, collaborent pour promouvoir l'éducation aux médias chez les seniors et pour renforcer leur résilience face aux diverses techniques de manipulation et de désinformation. Le projet vise à transmettre aux seniors les compétences nécessaires pour se protéger contre ceux qui exploitent la peur et la désinformation, en leur donnant davantage confiance en eux face à leurs craintes, aux incertitudes et aux stéréotypes. Les modules pédagogiques sont conçus pour être adaptables à des structures locales comme les bibliothèques et les associations. Les seniors peuvent ainsi tester leur degré de résistance à la désinformation grâce à cinq cours en ligne¹³³, dispensés en tchèque et en slovaque, mais également dans le cadre de réunions hors ligne organisées dans les centres régionaux d'*Elpida* implantés sur le territoire tchèque. Le projet est réalisé avec la collaboration de Google¹³⁴.

¹²⁸ <https://medgram.cz/>

¹²⁹ <https://eeagrants.org/about-us>

¹³⁰ <https://katedry.czu.cz/en/sis/e-senior-vuvc>

¹³¹ <https://tol.org/>

¹³² <https://www.elpida.cz/english>

¹³³ <https://www.faktjokurz.cz/en>

¹³⁴ « [Navigating the Media Maze: Empowering Seniors with Media Literacy](#) (Naviguer dans le labyrinthe des médias : donner aux seniors les moyens d'acquérir une éducation aux médias) », Jaroslav Valuch, Media&Learning, décembre 2023.



5.3.2. L'Espagne

Le programme « Comment détecter les fausses informations en ligne »¹³⁵, spécifiquement destiné aux adultes de plus de 50 ans, a été lancé en Espagne en avril 2022. Élaboré par *Poynter-MediaWise*, *Newtral* et l'*Universidad de Navarra*, avec le soutien de Meta, ce programme proposait des cours gratuits de cinq minutes par jour pendant dix jours sur Whatsapp pour les détenteurs de smartphones. Le cours avait pour objectif de répondre à deux questions :

- Un cours conçu pour les plus de 50 ans peut-il améliorer leur capacité à détecter les fausses informations ?
- Cette formation peut-elle renforcer le niveau de sécurité de la consommation d'informations en ligne par ce public ?

L' étude¹³⁶ menée par l'Université de Navarre pour *Poynter/MediaWise*, avec le soutien de Meta, qui a évalué l'efficacité du programme, a notamment révélé que « [l]es personnes âgées, généralement plus mûres et dotées d'un esprit critique développé, manquent souvent de connaissances ou de capacités pour sélectionner et évaluer toutes les informations disponibles en ligne. Cela est particulièrement vrai lorsque ces informations sont véhiculées par des réseaux de deuxième génération tels que WhatsApp ».

Afin d'évaluer l'efficacité du cours sur l'amélioration des compétences numériques, des questionnaires ont été adressés à deux groupes de personnes : l'un ayant suivi le cours (groupe expérimental) et l'autre non. Les questionnaires ont été transmis en deux temps, avant et après le cours, et concernaient en particulier la capacité des personnes interrogées à déterminer si les titres des actualités étaient vrais ou faux. Globalement, l'évaluation a permis de constater que le fait d'avoir suivi au moins cinq des dix sessions de cours avait eu un impact positif dans ce domaine, bien que l'identification des titres véridiques ait semblé plus aisée que celle des faux titres. Les résultats des questionnaires adressés au groupe de répondants n'ayant pas participé aux cours de formation ont fait apparaître un niveau de connaissance inégal de certains éléments susceptibles de contribuer au renforcement des compétences numériques, notamment des termes tels que « *wiki* », « *phishing* », « *spyware* », « recherche avancée » ou « paramètres de préférence » et d'autres plus complexes. En revanche, le groupe expérimental a considérablement amélioré ses connaissances et sa compréhension de certains de ces termes à l'issue du cours. Le rapport souligne toutefois qu'en dépit des résultats positifs, seul un petit échantillon de répondants a suivi l'intégralité des cours et qu'il serait judicieux d'envisager d'autres formats plus conviviaux pour cette catégorie d'âge.

¹³⁵ Charo Sádaba, Ramón Salaverría et Xavier Bringué-Sala (2023), « [Comment apprendre aux personnes âgées à détecter la désinformation : expérience de formation avec WhatsApp](#) », *Profesional de la información*, v. 32, n. 5, e320504.

¹³⁶ [Évaluation de l'efficacité d'un cours sur WhatsApp contre la désinformation proposé aux personnes âgées en Espagne](#), Sádaba, Charo; Salaverría, Ramón and Zabala, María (2022).



5.3.3. La coopération entre l'Irlande, l'Italie, la Macédoine du Nord et la Slovaquie

De septembre 2022 à août 2024, l'Irlande, l'Italie, la Macédoine du Nord et la Slovaquie coopèrent dans le cadre du programme Erasmus+ pour élaborer un nouveau projet d'éducation aux médias destiné aux adultes et aux seniors, et plus particulièrement aux seniors des zones rurales. Coordonné par *New Horizons*, une organisation à but non lucratif établie en Italie et dont la mission est de promouvoir le bien-être social et la préservation culturelle du terroir local, le projet DISERA (*Disinformation of SEniors in Rural Areas*)¹³⁷ vise à améliorer l'éducation aux médias des adultes et des seniors (35 ans ou plus) qui vivent dans des zones rurales de ces quatre pays. Selon DISERA, les zones rurales « représentent près de 30 % de la population de l'Union européenne et 80 % de son territoire, avec une population en déclin et une structure démographique relativement vieillissante, de faibles opportunités professionnelles et un accès limité aux services, ce qui se traduit par un plus grand risque de précarité et d'exclusion sociale. Compte tenu de leur âge, de leur situation économique et de leur niveau d'éducation, les habitants des zones rurales sont susceptibles de recevoir, d'ingérer et de propager de la désinformation ».

Les principaux objectifs du projet consistent à enseigner aux personnes âgées comment accéder à l'information, la reconnaître et agir en conséquence, grâce à des activités de sensibilisation, à un renforcement des aptitudes numériques essentielles et à la création d'un réseau européen de promotion de la pensée critique.

Compte tenu du segment de population visé, les activités ont été conçues de manière à être accessibles et inclusives, par exemple au moyen de cours de radiodiffusion et de formations dans des centres et des lieux de convivialité pour les personnes âgées. Les cours ont été élaborés par EurAV, le partenaire irlandais et expert en médias de ce projet. Divisés en huit modules, ils abordent la notion même d'éducation aux médias et son importance, le fonctionnement des médias, la question des fausses informations, de la désinformation et de la mésinformation, l'évaluation de la crédibilité des actualités et des informations, les médias en ligne et les risques associés, la protection contre la désinformation en ligne, ainsi que l'éducation aux médias et à la citoyenneté.

Le contenu de ces modules est adapté à la langue de chaque organisation partenaire afin de pouvoir être transmis sous forme de podcast dans les programmes radiophoniques locaux. Les cours et les transcriptions sont également disponibles sur les pages web des collectivités locales, sur la plateforme EPALÉ et sur Spotify pour la version italienne. L'EurAV irlandaise a également mis à disposition les enregistrements dans une version audiovisuelle, tout en précisant que « les leçons et les discussions qui s'ensuivent sont destinées à être adaptées à la radio, dans la mesure où une grande partie du groupe cible plus âgé est davantage susceptible d'écouter la radio que de consulter des contenus en ligne ». Les leçons sont également suivies d'un échange entre les participants¹³⁸.

¹³⁷ <https://disera.eu/>

¹³⁸ <https://eurav.eu/?p=134>

5.4. Un nouveau défi : la formation des éducateurs

Les parents et les éducateurs ont généralement pour responsabilité de faire émerger des générations futures qui soient informées, résilientes et responsables, aussi bien en tant que consommateurs que créateurs. Il est toutefois nécessaire de sensibiliser les adultes eux-mêmes afin qu'ils disposent des connaissances et des compétences requises pour élever et éduquer les individus à l'utilisation des médias. La formation et le matériel pédagogique sont conçus spécifiquement pour les parents et les éducateurs, de sorte que les éducateurs soient en mesure d'aborder les questions relatives aux médias et à l'information. Il s'agit là d'un nouveau défi pour le secteur des médias, car de telles actions requièrent beaucoup de temps et de ressources humaines, matérielles et financières. Selon le rapport TeaMLit sur les conclusions des premières investigations menées entre janvier et juin 2023¹³⁹, les enseignants, qu'ils soient en formation ou en exercice, ont des difficultés à s'adapter au dynamisme et à l'évolution permanente du secteur des médias, et l'enseignement de l'éducation aux médias et à l'information est très peu répandu. Les enseignants ont par ailleurs tendance à privilégier l'utilisation des médias pour atteindre un objectif pédagogique plutôt que d'aborder l'éducation aux médias et à l'information avec un regard plus critique. La deuxième édition de ce rapport, qui porte sur la période allant de septembre 2023 à janvier 2024, indique qu'une importance excessive a été accordée à l'utilisation des médias et des solutions technologiques dans l'enseignement de l'éducation aux médias et à l'information, bien que certaines régions ou certains pays mettent désormais davantage l'accent sur la notion d'esprit critique. En outre, certains secteurs éducatifs analysés présentaient un manque de financement et une insuffisance de ressources, ainsi qu'une surcharge de travail pour les enseignants, qui sont autant d'obstacles majeurs à surmonter pour intégrer plus efficacement l'enseignement de l'éducation aux médias et à l'information.

Le projet TeaMLit¹⁴⁰, mené par l'association *Media & Learning*, propose des conseils, des ressources et un encadrement aux formateurs d'enseignants en éducation aux médias et à l'information en Europe, afin de renforcer concrètement la capacité des élèves à lutter contre la désinformation. Outre les modules de formation en ligne, une version provisoire du référentiel des supports existants pour soutenir la formation des enseignants est désormais disponible. L'enseignement de la pensée critique est la première des six plus importantes recommandations de la formation des enseignants.

5.4.1. La Flandre

« Observer les archives différemment » (*Archiefbeelden anders bekeken*)¹⁴¹ a été élaboré en 2016 par *Mediawijs* et *Meemoo*, l'Institut flamand des archives. Ce projet propose des

¹³⁹ D2.1 Rapport sur les conclusions des premières investigations, Dr Lucia Mesquita (U), Dr Lina Pranaityte-Wergin (HSE), DCDr Ricardo Castellini Da Silva (CNU), [disponible en anglais](#).

¹⁴⁰ <https://media-and-learning.eu/project/teamlit/#outputs>

¹⁴¹ <https://www.mediawijs.be/nl/tools/archiefbeelden-anders-bekeken>



vidéos interactives en ligne pour permettre notamment aux enseignants, qu'ils soient en passe de le devenir ou qu'ils enseignent déjà en classe, de regarder de plus près les vidéos et les images qu'ils pourraient vouloir partager avec leurs élèves. Les outils fournis les incitent à réfléchir à ce qu'ils voient (ou ne voient pas) et à s'interroger sur l'objectivité apparente du contenu audiovisuel. Le développement d'une approche critique est l'un des principaux objectifs du projet.

5.4.2. La Géorgie

Le ministère géorgien de l'Éducation et des Sciences, l'autorité nationale de régulation (ComCom) et l'UNICEF ont conjugué leurs efforts pour intégrer l'éducation aux médias dans l'éducation conventionnelle. Lancé en 2022, le projet a débuté par une évaluation des exigences en matière d'éducation aux médias en Géorgie, qui a mis en évidence le vif intérêt des enseignants pour le perfectionnement de leurs compétences en la matière au moyen de sessions de formation, d'ateliers et de webinaires. Cette initiative a donné lieu à la création d'une méthode pédagogique d'éducation aux médias, d'un manuel et d'un module de formation adapté aux enseignants. Selon l'UNICEF, près de 600 enseignants du secondaire ont suivi une formation dans le cadre de ce programme¹⁴².

Auparavant, la ComCom avait assuré avec succès la formation de plus de 900 enseignants dans le cadre du projet « Le défi de la désinformation : développer l'esprit critique dans les établissements scolaires ». Les principaux objectifs de cette initiative étaient de sensibiliser aux conséquences préjudiciables de la désinformation, d'encourager l'éducation aux médias et la pensée critique, et de renforcer les compétences des enseignants pour lutter contre la désinformation et la propagande¹⁴³.

Depuis 2018, le service de promotion de l'éducation aux médias de la ComCom, ainsi que le ministère de l'Éducation et des Sciences et son organisme affilié, le Centre de développement professionnel des enseignants, ont activement encouragé l'éducation aux médias et ont contribué à sensibiliser les élèves, les enseignants et les parents sur cette question. À travers une série de projets et d'activités, leurs initiatives collectives cherchent à protéger les citoyens et à leur donner les moyens de prendre des décisions en toute connaissance de cause dans leur environnement numérique.

5.4.3. L'Irlande

La collaboration entre le projet *Media Literacy Ireland* (MLI) et *EDMO Ireland* pour promouvoir l'éducation aux médias a abouti à la création d'une série de webinaires et de

¹⁴² <https://www.unicef.org/georgia/press-releases/results-project-integration-media-literacy-formal-education-presented-ministry>

¹⁴³ <https://media-and-learning.eu/subject/media-literacy/integrating-media-literacy-into-formal-education-georgian-experience/>



sessions de formation. Dans le cadre de cette initiative, EDMO *Ireland* a mis au point l'atelier « *Be Media Smart Workshop in a Box* » (« Soyez intelligents avec les médias Atelier en boîte »). Il comprend « des lignes directrices pédagogiques, des diapositives et des ressources d'apprentissage pour permettre aux enseignants, aux bibliothécaires et aux responsables locaux d'acquérir les connaissances, les outils, les techniques et les ressources nécessaires pour organiser un atelier d'éducation aux médias au sein de leur communauté ». Les sessions de formation dispensent des conseils sur l'utilisation optimale des ressources pédagogiques et encouragent les participants à débattre de divers sujets concernant l'éducation aux médias.

MLI et EDMO *Irlande* ont également organisé quatre webinaires sur différents sujets relatifs à l'éducation aux médias, notamment les espaces médiatiques numériques, la manière de lutter contre la désinformation et le rôle des vérificateurs de faits. L'un de ces webinaires s'adressait spécifiquement aux enseignants du secondaire qui dispensent actuellement la formation abrégée sur l'éducation aux médias numériques ou qui souhaitent le faire¹⁴⁴.

5.5. Allons encore plus loin : l'éducation aux médias dès la conception

Il est indispensable d'encourager l'éducation aux médias auprès des utilisateurs au moyen d'une éducation conventionnelle ou informelle, tout en permettant aux parents et aux éducateurs de faciliter ce mécanisme. Toutefois, pour s'attaquer à la racine du problème, il faut également s'attaquer à sa source, en intégrant les principes et les pratiques de l'éducation aux médias dans les différentes composantes des services de médias audiovisuels. Cette démarche est susceptible d'améliorer directement la qualité des contenus audiovisuels.

L'Ofcom, le régulateur britannique, s'est récemment penché sur cette question dans le cadre de son programme d'éducation aux médias « *Making Sense of Media* », qui s'adresse à la fois aux particuliers et aux plateformes, dans le respect de ses attributions définies par la loi relative à la sécurité en ligne (*Online Safety Act – OSA*)¹⁴⁵.

Après avoir constitué un groupe de travail d'experts chargé d'analyser les initiatives existantes en matière d'éducation aux médias sur diverses plateformes en ligne et les stratégies sur lesquelles elles reposent, et après des échanges approfondis avec des représentants de Google Search, Meta, TikTok, Twitter (désormais X) et Roblox¹⁴⁶, l'Ofcom

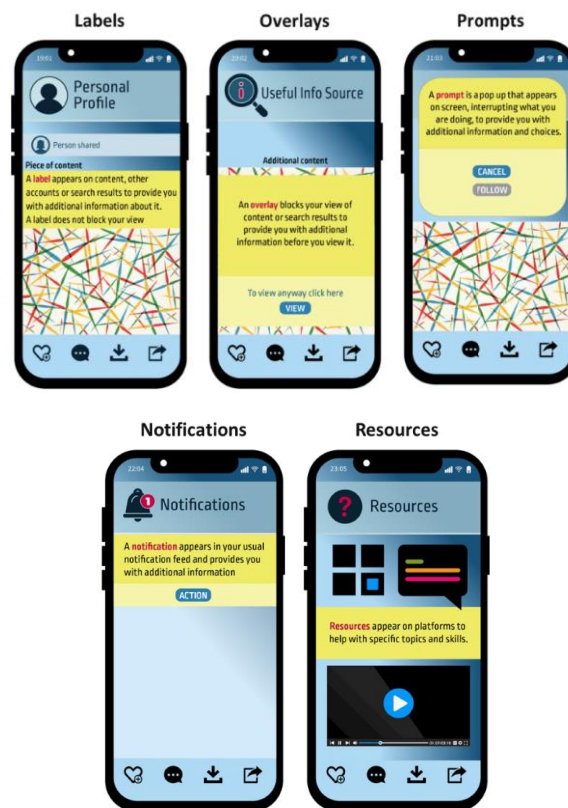
¹⁴⁴ <https://www.bemediasmart.ie/be-media-smart-training-gets-underway/>

¹⁴⁵ L'article 166 de l'OSA confère à l'Ofcom des obligations supplémentaires en matière d'éducation aux médias, parmi lesquelles l'élaboration, et ponctuellement l'examen et la révision, d'une « déclaration préconisant les moyens permettant à d'autres, notamment les fournisseurs de services réglementés, de développer, d'entreprendre et d'évaluer des activités ou des initiatives relatives à l'éducation aux médias dans le cadre des services réglementés ».

¹⁴⁶ De plus amples informations sur les résultats du groupe de travail, les discussions menées avec les plateformes et d'autres initiatives peuvent être trouvées dans l'appel à contribution [disponible en anglais](#).

a décidé de déterminer comment les entreprises de toutes tailles pourraient concevoir leurs services de manière à promouvoir et à développer l'éducation aux médias numériques de leurs utilisateurs. Parmi les exemples récents d'interventions effectuées sur les plateformes, figurent les vignettes, les superpositions, les fenêtres contextuelles, les notifications et les ressources.

Illustration 7. Exemples d'interventions sur plateforme



Source: Maquettes illustratives d'interventions dans le cadre d'un appel à contribution, Ofcom

Afin de publier les principes de l'éducation aux médias dès la conception en juin 2024, le régulateur britannique a lancé un appel à contribution d'octobre 2023 à janvier 2024 pour enrichir sa réflexion sur une bonne éducation aux médias « dès la conception » dans les médias sociaux, les moteurs de recherche, les plateformes de partage de vidéos et les services de jeux en ligne, ainsi que pour élaborer des codes de bonnes pratiques. Comme le précise l'appel, cette méthode suppose que les services en ligne s'engagent activement sur leurs plateformes pour encourager la pensée critique, remettre en question les comportements inappropriés et améliorer le confort de l'utilisateur. Ces principes devraient encourager les plateformes à anticiper les besoins des utilisateurs, à soutenir leurs choix, à leur permettre de corriger leurs erreurs (ce qui leur offre des opportunités d'apprentissage) et à faire part de leurs observations aux utilisateurs.

Les principes s'articulent autour de trois objectifs fondamentaux :

- Priorité, transparence et obligation de rendre compte ;
- Conception centrée sur l'utilisateur et interventions rapides ;
- Suivi et évaluation.



6. Un nouvel enjeu : l'éducation à l'intelligence artificielle et aux algorithmes

Il est largement reconnu que la pensée critique est une compétence fondamentale indispensable au développement d'une société éduquée aux médias. L'importance de cultiver l'esprit critique, notamment chez les enfants et les jeunes, s'est considérablement accentuée avec l'émergence des nouvelles technologies et l'intégration croissante de l'intelligence artificielle (IA) dans notre vie quotidienne et nos perspectives d'avenir. En août 2022, le rapport des Nations Unies intitulé « *A Future with AI - Voices of Global Youth* »¹⁴⁷ (« L'avenir avec l'IA - La voix de la jeunesse mondiale ») confirmait déjà que l'intelligence artificielle était adoptée de manière extrêmement rapide et enthousiaste à travers le monde entier. Aujourd'hui, l'IA et les algorithmes qui lui sont associés influencent déjà de manière indéniable les décisions, les perspectives et les orientations des utilisateurs, y compris sur le plan social et politique. Cependant, un certain nombre de défis sont liés au rayonnement de l'IA dans les médias et exigent donc une réflexion critique rigoureuse pour s'assurer que les contenus et les informations diffusés ne soient pas considérés comme des évidences et que les partialités et autres manipulations soient bien identifiées.

N'oubliez pas :

La pensée informatique désigne l'ensemble du processus de réflexion qui permet de formuler des instructions claires, étape par étape, pour résoudre un problème et indiquer à un ordinateur comment le faire. **Les algorithmes** sont les instructions spécifiques, étape par étape, qui dictent la manière dont une tâche doit être exécutée et qui sont transmises sous la forme d'un **code**. L'**IA** utilise ces algorithmes ainsi que des données d'entraînement pour prendre des décisions, tirer des enseignements de ces expériences et s'adapter en fonction de nouvelles informations.

¹⁴⁷ « *A Future with AI – Voices of Global Youth* », Rapport final, août 2022, Nations Unies.

6.1. Les risques inhérents aux médias numériques, aux algorithmes et à l'intelligence artificielle

Bien que l'intelligence artificielle (IA) soit porteuse de nombreuses évolutions positives, comme la rapidité, la disponibilité et l'automatisation, elle présente également un certain nombre de difficultés et de menaces qui doivent encore faire l'objet d'une réglementation. Sans nécessairement s'appliquer spécifiquement à l'IA, certains cadres législatifs déjà en vigueur, comme le Règlement général sur la protection des données (RGPD)¹⁴⁸, sont toutefois pertinents en matière d'intelligence artificielle¹⁴⁹. Pour sa part, la législation sur l'intelligence artificielle¹⁵⁰, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne relative à la réglementation des technologies numériques, aborde spécifiquement les exigences en matière de transparence des algorithmes et de responsabilité des services intermédiaires. La législation sur l'intelligence artificielle¹⁵¹ sera la première législation complète consacrée à l'IA.

Les inquiétudes que suscite cette technologie portent notamment sur la création et la diffusion de contenus et d'informations automatisés et non vérifiés, qui reposent sur le codage, les algorithmes et l'apprentissage automatisé. Les principaux dangers sont les suivants :

- les « hypertrucages » (*deep fakes*) ;
- les vérifications automatisées des faits ;
- les recommandations de contenu personnalisées ;
- les prédictions ;
- les biais algorithmiques, qui perpétuent les inégalités sociales en influençant les perceptions, y compris les stéréotypes fondés sur le genre, la culture, la religion ou les orientations sexuelles ;
- les filtres de catégorisation.

Bien que l'intelligence artificielle soit désormais intégrée dans divers services du quotidien, la compréhension et le comportement du public à l'égard de cette technologie peuvent fortement diverger. Tandis que le rapport de l'ONU de 2022¹⁵² indique que 14 % des jeunes ne connaissent pas l'IA, un rapport plus récent de l'UER d'octobre 2023¹⁵³ souligne que 57 % des citoyens européens s'inquiètent de l'utilisation de l'IA et qu'un Européen sur cinq seulement estime être en mesure de reconnaître des contenus générés

¹⁴⁸ [Règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la Directive 95/4.](#)

¹⁴⁹ [L'impact du règlement général sur la protection des données \(RGPD\) sur l'intelligence artificielle. Étude du panel pour le futur des sciences et des technologies](#), Service de recherche du Parlement européen, juin 2020.

¹⁵⁰ Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la Directive 2000/31/CE, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32022R2065>.

¹⁵¹ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/regulatory-framework-ai>

¹⁵² [A Future with AI – Voices of Global Youth](#), Rapport final, août 2022, Nations Unies, disponible en anglais.

¹⁵³ [Les médias de service public renforcent l'éducation aux médias](#), UER, octobre 2023.



par l'intelligence artificielle. Il est donc indispensable de doter les jeunes et la population en général des connaissances et des compétences nécessaires pour procéder à une évaluation critique des informations rencontrées dans un contexte où « les algorithmes jouent un rôle déterminant dans la sélection, la hiérarchisation, la catégorisation et la présentation de l'information et des communications »¹⁵⁴.

6.2. Comment maîtriser ces risques ?

Trente membres de l'UER ont participé à une enquête réalisée dans le cadre du rapport précédemment cité et élaboré par le service d'Analyse médias de l'UER, et tous les répondants ont déclaré que l'éducation aux médias allait prendre une importance croissante pour eux dans les années à venir, et que l'IA était l'un des principaux enjeux. L'éducation permettra à l'ensemble de la population de faire preuve d'esprit critique à l'égard des technologies d'intelligence artificielle. L'UER a également souligné qu'« [e]n favorisant l'émergence d'une société éduquée aux médias, nous pourrions faire en sorte que l'IA devienne une force propice à la prise de décisions éclairées et continue d'alimenter le débat démocratique »¹⁵⁵.

Il est primordial de maîtriser les technologies de base pour permettre à la nouvelle génération de prendre des décisions avisées en tant que consommateurs de médias numériques et de naviguer de manière responsable dans un paysage médiatique en pleine effervescence. Par ailleurs, dans le rapport de 2022 des Nations Unies déjà évoqué, il est précisé que la plupart des jeunes (76 %) ne comprennent pas le fonctionnement de l'intelligence artificielle. Or, ces systèmes doivent être bien maîtrisés pour pouvoir être remis en question, évalués et responsabilisés. Cette compréhension est notamment indispensable pour :

- évaluer de manière critique la fiabilité d'un outil ;
- contester la validité et procéder à une analyse minutieuse des résultats produits par l'IA ;
- évaluer la licéité du traitement ;
- anticiper les limites d'utilisation de l'outil ;
- développer la résilience de chacun¹⁵⁶.

Maîtriser les algorithmes et les données équivaut à être en mesure de mieux comprendre le fonctionnement des ordinateurs et la manière dont les algorithmes utilisent l'IA, ce qui

¹⁵⁴ L. Dogruel, (2021), « *What is Algorithm Literacy ? A Conceptualization and Challenges Regarding its Empirical Measurement* », in M. Taddicken & C. Schumann (sous la direction de.), *Algorithms and Communication* (pages 67 à 93). Berlin.

¹⁵⁵ <https://www.ebu.ch/fr/news/2023/10/navigating-the-digital-frontier--the-impact-of-ai-on-media-literacy>

¹⁵⁶ Ces compétences ont été présentées par Ansgar Koene (*EY Global AI Ethics and Regulatory Leader*) lors de la table ronde EPRA EMIL/AI & régulateurs de mai 2023. Un résumé de l'événement [est disponible en anglais](#).



suppose également que les utilisateurs développent leurs compétences en matière d'évaluation critique¹⁵⁷. Sur ce point, chaque personne devrait acquérir la capacité de réfléchir aux opportunités et aux risques associés aux algorithmes, ainsi qu'aux effets potentiels de la curation par algorithme au niveau personnel et sociétal. L'intelligence artificielle doit constituer une force de prise de décision avisée et de débat démocratique¹⁵⁸. « [L]'éducation aux algorithmes comprend deux dimensions cognitives, la prise de conscience et la connaissance, et l'évaluation (critique) des algorithmes, ainsi que deux aspects comportementaux, qui concernent les capacités d'adaptation des individus et leur habileté en matière de création et de conception dans le contexte de l'utilisation d'algorithmes »¹⁵⁹.

Par conséquent, les initiatives telles que les cours d'informatique, de programmation, de pensée computationnelle et d'autres actions pédagogiques sont essentielles pour encourager l'acquisition d'une culture numérique, algorithmique et de l'intelligence artificielle. Des difficultés persistent cependant en raison du manque de compréhension et de formation des praticiens de l'éducation aux médias et à l'information, puisque les algorithmes sont souvent perçus comme des « boîtes noires » totalement opaques. Le renforcement de la transparence est donc également crucial pour améliorer la capacité d'explication.

6.3. Un nouvel ensemble de compétences ?

Face à l'évolution spectaculaire du paysage médiatique, et en particulier à la multiplication des médias numériques, il est devenu impératif de définir de nouvelles aptitudes et de nouvelles compétences. L'éducation aux médias, qui a franchi de multiples étapes depuis sa mise en œuvre dans les systèmes éducatifs conventionnels et informels, a finalement franchi un cap où, au-delà des questions relatives au contenu des médias et de l'information, elle a également dû intégrer la technologie qui permet de générer et de partager ces contenus et ces informations. L'éducation aux médias englobe ainsi l'ensemble de la chaîne d'information et de communication, du processus de production à celui de la consommation par les utilisateurs¹⁶⁰.

L'éducation aux médias a donc évolué vers d'autres formes plus spécifiques de compétences :

- La littératie des données ;
- la littératie des algorithmes ;
- la littératie de l'intelligence artificielle.

¹⁵⁷ <https://algorithmliteracy.org/>.

¹⁵⁸ Dogruel, (2021), « *What is Algorithm Literacy? A Conceptualization and Challenges Regarding its Empirical Measurement* », in M. Taddicken & C. Schumann (sous la direction de.), *Algorithms and Communication* (pages 67 à 93). Berlin, [disponible en anglais](#).

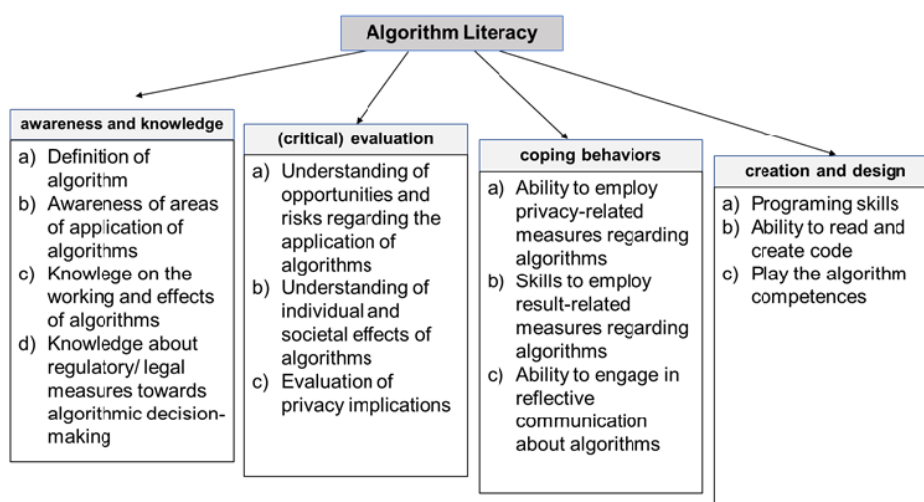
¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ [L'autonomisation des utilisateurs grâce aux réponses apportées par l'éducation aux médias et à l'information à l'évolution de l'intelligence artificielle générative \(IAG\)](#), Divina Frau-Meigs, UNESCO, 2024.

Dans son rapport établi pour l'UNESCO, Divina Frau-Meigs précise toutefois que si la maîtrise de l'intelligence artificielle n'en est encore qu'à ses balbutiements, ces trois formes de littératie sont imbriquées les unes aux autres. Elle définit ces concepts comme suit : « [l]a littératie des données vise avant tout à comprendre les données et tend à se concentrer sur la confidentialité et la protection des consommateurs (Nguyen et Beijnon 2023). La littératie des algorithmes consiste à mettre en lumière ce concept ainsi que la sélection, l'organisation et la présentation des contenus (Droguel, Masur et Joeckel, 2022), en partant du postulat que « la littératie des algorithmes – sous-ensemble de l'éducation à l'information – est l'aptitude à appréhender de manière critique ce que sont les algorithmes, leurs interactions avec les données comportementales humaines dans les systèmes d'information et les enjeux sociaux et éthiques liés à leur utilisation (Head, Fister et MacMillan 2020). [...] Selon la définition [de l'éducation à l'intelligence artificielle] qui se rapproche le plus du concept de l'EMI, la littératie de l'IA renvoie à « l'ensemble des compétences qui permettent aux individus de bien évaluer les systèmes d'IA, mais aussi de communiquer et collaborer efficacement avec ceux-ci (Hargittai et autres 2020) ».

Divina Frau-Meigs observe par ailleurs que ces trois littératies peuvent parfaitement s'inscrire dans le paradigme de l'éducation aux médias et à l'information (EMI), puisqu'elles encouragent la réflexion critique sur les données et favorisent l'utilisation éthique et sociale de l'information et des outils d'intelligence artificielle. Cette caractéristique fait de l'EMI une translittératie, c'est-à-dire un concept global. En outre, bien qu'il soit primordial de développer une approche critique de l'IA, ce nouvel ensemble de littératies comprend également d'autres aptitudes et compétences. Même si ce rapport n'en fait pas spécifiquement état, ces nouvelles compétences ne s'appliquent pas seulement aux enfants et aux jeunes, mais à l'ensemble de la population, y compris aux responsables éditoriaux et aux journalistes.

Illustration 8. Les dimensions et sous-catégories de la littéracie des algorithmes



Source : L. Dogruel (2021), « What is Algorithm Literacy ? A Conceptualization and Challenges Regarding its Empirical Measurement ».



6.4. Les initiatives visant à renforcer l'esprit critique des utilisateurs à l'égard des médias numériques, des algorithmes et de l'intelligence artificielle

6.4.1. La Belgique et la Corée du Sud

« *In the Shoes of an Algorithm* »¹⁶¹ (« Dans la peau d'un algorithme ») est un jeu d'éducation aux médias conçu par des chercheurs de l'université de Namur et des professionnels d'Action Médias Jeunes, une association d'éducation aux médias qui intervient auprès des enfants et des adolescents, pour répondre à des questions qui concernent tout particulièrement les algorithmes de recommandation. Ce projet, qui a donné lieu à la création d'une série de jeux sur support papier, a été conçu, d'une part, pour permettre aux adolescents (âgés de 14 ans et plus) de partager leurs expériences quotidiennes des algorithmes de recommandation afin d'identifier les questions centrales que devraient aborder les éducateurs aux médias et, d'autre part, pour renforcer leur compréhension des principaux enjeux inhérents aux algorithmes de recommandation utilisés par les plateformes de médias numériques. Le projet a été lancé en Belgique, et s'est poursuivi de 2016 à 2019, avant de devenir un programme international en collaboration avec des chercheurs et des professionnels sud-coréens.

Ce projet repose sur les inquiétudes grandissantes que suscitent les algorithmes de recommandation utilisés par de nombreuses plateformes de médias numériques, qui impliquent la collecte et l'utilisation de données. Les auteurs de l'étude estiment que ce phénomène « préoccupe les éducateurs spécialisés dans les médias » qui « souhaiteraient autonomiser les utilisateurs et leur permettre de développer une citoyenneté active et autonome en faisant preuve de créativité, de réflexion et d'esprit critique dans leurs interactions avec les médias numériques ». L'objectif pédagogique du projet était donc de concevoir une activité qui permettrait aux participants d'acquérir les compétences nécessaires pour débattre et réfléchir avec un esprit critique aux répercussions que les algorithmes de recommandation peuvent entraîner lors de leur utilisation des médias numériques.

La version belge du jeu consiste à concevoir un algorithme de recommandation, à hiérarchiser les vidéos et à établir un classement des différents algorithmes de recommandation. Pour ce faire, les participants sont divisés en deux groupes : les ingénieurs qui conçoivent l'algorithme de recommandation et les ordinateurs qui l'exécutent. La version coréenne du jeu, « *Let's Make YouTube Algorithms !* » (« Créons des algorithmes pour YouTube ! »), a été adaptée aux habitudes d'utilisation de YouTube par

¹⁶¹ « *In the Shoes of an Algorithm: A Media Education Game to Address Issues Related to Recommendation Algorithms* (Dans la peau d'un algorithme : un jeu d'éducation aux médias pour aborder les questions liées aux algorithmes de recommandation) », Jerry Jacques, Jeremy Grosman, *The Journal of Education* 3(1), 37-62, juin 2020.



la jeunesse coréenne. Cette expérience a permis de constater des différences dans l'engagement des participants : alors que les étudiants coréens évaluent plus rarement de manière critique l'univers numérique dans lequel ils évoluent, les étudiants belges argumentent fréquemment sur les choix qui ont été faits ou qui pourraient être faits par les plateformes numériques qui conçoivent les systèmes de recommandation.

Le bilan sur la mise en œuvre du jeu fait apparaître que « [m]algré sa portée limitée, le projet a livré de précieuses indications sur la manière d'élargir l'éducation aux médias afin d'y englober une compréhension critique des algorithmes de recommandation ».

6.4.2. Le Canada

Digital Moment, un organisme de bienfaisance canadien qui fait partie d'un réseau mondial d'organisations qui se consacrent à la mobilisation des communautés pour bâtir un avenir meilleur grâce à l'éducation à la culture numérique, a lancé *Digital2030*¹⁶². Ce programme incite les jeunes à utiliser leurs compétences numériques pour participer à la construction d'un avenir plus durable. Digital2030 comporte trois projets axés sur l'enseignement du codage, de la culture numérique et de l'intelligence artificielle afin de transmettre aux jeunes des compétences numériques indispensables pour leur avenir :

- le défi : une série de défis permettant aux jeunes d'utiliser le codage, les données et l'intelligence artificielle pour s'attaquer aux problèmes mondiaux les plus urgents ;
- les leaders numériques : un espace dans lequel les jeunes peuvent réfléchir et partager leurs avis sur les questions qui leur tiennent à cœur, par le biais de tables rondes et de discussions interactives ;
- le projet d'éducation aux algorithmes et aux données

Le projet d'éducation aux algorithmes et aux données¹⁶³ a été développé en partenariat avec la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) et l'UNESCO. Il vise notamment à sensibiliser et à éduquer les enfants à la présence d'algorithmes et à la manière dont ils influencent leurs interactions numériques. Le projet apporte des explications concrètes sur l'IA, les algorithmes, la pensée computationnelle et les autres notions connexes au moyen de textes, de vidéos et de jeux interactifs tels que « *the Most Likely Machine* », qui permet de concevoir un algorithme simple dans un contexte donné et de comprendre l'impact réel de l'instruction donnée sur le résultat obtenu. Ce projet propose également des ressources complémentaires de référence. Il s'articule autour des cinq thèmes suivants :

¹⁶² <https://www.digitalmoment.org/fr/initiatives/digital2030>

¹⁶³ <https://algorithmliteracy.org/>



1. Observe
2. Passe à l'action
3. Lis
4. Réfléchis
5. Implique-toi

Ce projet a donc pour objectif de permettre aux enfants de s'interroger avec un regard critique sur la manière dont ils interagissent en ligne, ainsi que sur la manière dont ils peuvent devenir des utilisateurs et des créateurs dynamiques et créatifs, plutôt que d'être de simples consommateurs passifs.

6.4.3. Le Royaume-Uni

Les décisions prises par les algorithmes jouent un rôle majeur dans l'élaboration de nos interactions en ligne, ce qui suscite un certain nombre d'inquiétudes au sujet des influences et des conséquences de la curation algorithmique¹⁶⁴. Les plateformes qui recourent à des algorithmes de recommandation et à des fonctions de recherche personnalisées, comme les médias sociaux, les services de diffusion en continu et les agrégateurs d'actualités, peuvent fortement influencer les interactions sociales et culturelles des utilisateurs, ce qui peut également entraîner des répercussions sur leur bien-être psychique. En effet, en adaptant les suggestions de contenus aux préférences des utilisateurs, les algorithmes ont la capacité de créer des bulles de filtrage, limitant ainsi la visibilité de points de vue différents et confortant les convictions des utilisateurs. En outre, les algorithmes peuvent privilégier les contenus mondiaux les plus populaires au détriment des contenus locaux ou spécialisés, ce qui influence la perception des normes sociétales en uniformisant des comportements, des valeurs, des idées ou des modes de vie spécifiques. Il convient également de noter que les algorithmes peuvent ne pas tenir compte de la sensibilité ou de la qualité des contenus diffusés, ce qui peut conduire à des jugements de valeur et à une perte d'estime de soi.

Par conséquent, afin de procéder à une évaluation approfondie et critique des médias numériques et de notre interaction avec eux, il convient de s'informer non seulement sur le fonctionnement de l'IA et des algorithmes, mais également sur l'impact qu'ils peuvent avoir et sur la manière d'y faire face. « *Disrupt your feed* »¹⁶⁵ (« Suspendez votre flux ») est une initiative d'éducation aux médias dont l'objectif est de donner aux jeunes filles les moyens de protéger leur santé psychique, en leur donnant un moyen d'apprécier les médias sociaux en les transformant d'une potentielle toxicité en une force positive. Une étude réalisée par *The Female Lead*¹⁶⁶ a analysé la manière dont les

¹⁶⁴ L. Dogruel, (2021), « *What is Algorithm Literacy? A Conceptualization and Challenges Regarding its Empirical Measurement* » in M. Taddicken & C. Schumann (sous la direction de), *Algorithms and Communication* (pages 67 à 93), Berlin.

¹⁶⁵ <https://www.thefemalelead.com/disrupt-your-feed>.

¹⁶⁶ https://www.thefemalelead.com/files/ugd/05606b_9b61ebf0d39e41b391982bf6a9f5c527.pdf.



adolescentes interagissent avec les médias sociaux, et plus particulièrement si ces interactions ont un impact mesurable sur leur perception des événements et sur leur santé physique et mentale, ainsi que dans leur vie hors ligne. Les résultats ont révélé l'existence d'un lien direct (de cause à effet) entre les personnes que l'on suit sur les réseaux sociaux et l'estime de soi/la confiance en soi.

L'engagement sur les médias sociaux, qui consistait en une campagne organisée par *The Female Lead*, visait à encourager des comportements plus respectueux sur les médias sociaux et à inciter les utilisateurs à suivre les personnes qui les aident à se sentir bien :

1. en parcourant les contenus de manière délibérée et réfléchie ;
2. en remettant en question l'algorithme ;
3. en prenant les devants sur son propre fil d'actualité.

The Female Lead propose une liste de figures positives à suivre pour « modifier votre fil d'actualités » dans divers domaines, parmi lesquels, notamment, l'acceptation de son apparence physique, les questions économiques, les médias et l'actualité, la santé mentale, les activistes, les femmes dans le monde de l'entreprise, les arts et le divertissement, les icônes et les pages féministes, la politique, les organisations et campagnes caritatives, le sport et les sympathisants engagés dans la lutte contre la discrimination.



7. Conclusion

L'éducation aux médias joue un rôle crucial dans notre environnement actuel. Au cours de la dernière décennie, l'offre médiatique et les modes de consommation des utilisateurs se sont considérablement transformés. Pour les utilisateurs, ce virage est passé de la simple consommation à un mélange entre consommation et production, et notamment avec la multiplication des contenus générés par les utilisateurs. Les services linéaires traditionnels ont cédé la place à divers services de médias en ligne tels que les médias sociaux, les plateformes de partage de vidéos, les agrégateurs d'actualités, notamment, qui sont désormais largement utilisés par les utilisateurs dans leur quête d'informations.

Toutefois, le caractère interactif de ces services, combiné à la surabondance d'informations, pose un certain nombre de difficultés en matière de compréhension et de gestion des contenus. Ce constat confirme l'importance que revêt l'éducation aux médias, qui a récemment évolué afin de fournir aux individus de divers horizons socio-démographiques les aptitudes, les compétences et les valeurs nécessaires pour interagir avec les médias de manière avisée, responsable et critique.

Cette question a déjà été examinée au niveau supranational par de nombreux acteurs, parmi lesquels l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, l'EPRA, l'OSCE et l'Union européenne. Ces organisations ont élaboré et continuent de travailler sur des cadres généraux visant à orienter, à faciliter et, dans une certaine mesure, à harmoniser les différentes stratégies adoptées au niveau national.

Dans la plupart des cas, l'éducation aux médias n'est pas suffisamment traitée par la législation, alors que la réglementation fournit des informations plus détaillées sur les méthodes et les stratégies employées pour promouvoir l'éducation aux médias. L'examen de ces cadres législatifs et de ces politiques souligne l'importance croissante de l'autonomisation des utilisateurs, avec différents types d'aptitudes, de compétences et de valeurs en fonction de divers critères tels que le contexte culturel, sociétal et politique. Les initiatives d'éducation aux médias qui visent à renforcer l'autonomie des utilisateurs peuvent également bénéficier de programmes de financement, lesquels peuvent être prévus par la législation, même si cela est moins fréquent, ou par la réglementation.

Bien qu'elle ne soit pas abordée de manière uniforme dans tous les pays, la pensée critique se révèle être une compétence fondamentale pour l'éducation aux médias, dans la mesure où elle fournit aux utilisateurs des outils incontournables pour une consommation responsable des médias. Ce principe s'applique à toutes les catégories de la population et, alors que les mineurs ont traditionnellement fait l'objet d'une attention particulière, on observe depuis peu l'émergence progressive d'initiatives destinées aux personnes âgées. La nécessité de dispenser une formation aux éducateurs est l'un des principaux défis mondiaux mis en évidence par l'examen de ces initiatives. De



nombreux programmes sont actuellement développés pour répondre à cette problématique.

Compte tenu de l'intégration de l'intelligence artificielle dans notre vie quotidienne, la capacité à évaluer les médias de manière critique est encore plus déterminante. Des études indiquent qu'une partie des mineurs n'est pas en mesure de reconnaître, de maîtriser ou d'identifier l'intelligence artificielle et les contenus qui en sont issus. Cette situation illustre à quel point il est essentiel de renforcer l'esprit critique, notamment en identifiant les éventuels risques et problèmes inhérents à l'intelligence artificielle et aux algorithmes, comme les *deep fakes*, les recommandations de contenu et les biais algorithmiques. Plusieurs initiatives sont en cours pour familiariser les citoyens, en particulier les jeunes, avec les technologies de l'IA et leur donner les outils et les compétences nécessaires pour limiter ces risques. L'avènement d'une société éduquée aux médias, le numérique, les algorithmes et l'IA nécessite une collaboration et une approche multipartite impliquant des experts de l'IA, des vérificateurs de faits, des professionnels de l'éducation aux médias, des développeurs et des journalistes.

L'éducation aux médias a connu plusieurs mutations et a été remaniée à plusieurs reprises pour s'adapter à l'évolution du secteur des médias. Elle se tourne désormais vers de nouvelles formes d'éducation, telles que l'éducation à l'intelligence artificielle et aux algorithmes. Ces nouvelles formes d'autonomisation comportent des aptitudes et des compétences bien plus vastes que celles abordées dans le présent rapport et sont encore en cours d'élaboration. Il reste à voir comment la situation évoluera et jusqu'où elle nous mènera.

Une publication
de l'Observatoire européen de l'audiovisuel

